



# BILAN DU PLAN ECOPHYTO II+

Octobre 2024



## Sommaire

<b>Table des abréviations</b>	<b>4</b>
<b>I. Rappel du contexte agricole de la région et des priorités de la feuille de route régionale Écophyto II+6</b>	
a. Portrait agricole	6
b. Rappel des priorités de la feuille de route Ecophyto II+	7
<b>II. Bilan sur la gouvernance du plan et sur la mobilisation territoriale</b>	<b>8</b>
<b>III. Bilan de l'évolution des indicateurs de suivi du plan et analyse des évolutions sur la période 2019-2023</b>	<b>10</b>
a. Bilan annuel des ventes de produits phytopharmaceutiques	10
b. Eau et Produits Phytopharmaceutiques	12
c. Suivi des molécules préoccupantes dans l'atmosphère	12
<b>IV. Bilan sur la mobilisation des crédits en région concourant à la réduction des PPP sur la période 2019- 2023</b>	<b>14</b>
<b>V. Bilan sur les actions d'animation menées sur la période 2019- 2023</b>	<b>16</b>
a. La diffusion des connaissances techniques aux différents réseaux	16
b. Animations à l'attention des animateurs, conseillers	17
c. Plan de transfert régional et appel à projet national massification des pratiques économes en produits phytopharmaceutiques	18
d. Financements existants	18
e. Animations à l'attention du grand public	19
<b>VI. Bilan sur le dynamisme des collectifs d'agriculteurs sur la période 2019-2023</b>	<b>20</b>
a. Groupes DEPHY	20
b. Groupes 30 000	21
c. Groupes GIEE	21
d. Animations spécifiques aux réseaux	21
<b>VII. Bilan sur les actions relatives à la surveillance biologique du territoire sur la période 2019- 2023</b>	<b>23</b>
a. Le Bulletin de Santé du Végétal (BSV)	23
b. Le suivi des Effets Non Intentionnels (ENI)	24
<b>VIII. Bilan des actions relatives à la formation initiale et continue (dont Certiphyto) sur la période 2019- 2023</b>	<b>26</b>
a. Actions visant à la réduction des PPP dans les établissements agricoles	26
b. Projets santé	27
c. Habilitations Certiphyto	28
<b>IX. Bilan des actions relatives à la surveillance et à la protection de l'environnement sur la période 2019- 2023.</b>	<b>29</b>
a. Suivi de la contamination des eaux par les produits phytopharmaceutiques	29
b. Zones à enjeux	30
c. Etude des dynamiques territoriales	31

<b>X.</b>	<b><i>Bilan des actions relatives à la santé et à l'exposition des populations et des travailleurs sur la période 2019- 2023</i></b>	<b>32</b>
a.	<b><i>Actions relatives à la connaissance du risque chimique en région (molécules, mésusages...)</i></b>	<b>32</b>
b.	<b><i>Actions relatives à la prévention des risques utilisateurs (formation, démonstrations, communication santé...)</i></b>	<b>32</b>
c.	<b><i>Exposition de la population aux polluants aériens</i></b>	<b>33</b>
d.	<b><i>Mise en place de chartes</i></b>	<b>33</b>
<b>XI.</b>	<b><i>Bilan des actions relatives aux JEVI sur la période 2019- 2023</i></b>	<b>34</b>
<b>XII.</b>	<b><i>Bilan des actions visant la mobilisation des filières sur la période 2019- 2023.</i></b>	<b>35</b>
a.	<b><i>Financement et actions relatives au développement de l'agriculture biologique (AB)</i></b>	<b>35</b>
b.	<b><i>Actions relatives au développement du label HVE</i></b>	<b>36</b>
c.	<b><i>Actions relatives à la promotion des filières économes en intrants</i></b>	<b>36</b>
d.	<b><i>Actions visant à la mise en place de cultures et filières à bas niveaux d'intrants sur des territoires à enjeu eau</i></b>	<b>36</b>
e.	<b><i>Colloque PNPPP (Préparations Naturelles Peu Préoccupantes)</i></b>	<b>37</b>
f.	<b><i>Plan de transfert et appels à projets national massification des pratiques économes en produits phytosanitaires</i></b>	<b>37</b>
<b>XIII.</b>	<b><i>Bilan des actions relatives au contrôle</i></b>	<b>38</b>
a.	<b><i>Contrôles relatifs aux distributeurs et utilisateurs de produits phytopharmaceutiques</i></b>	<b>38</b>
b.	<b><i>Contrôles relatifs aux CEPP</i></b>	<b>39</b>

## Table des abréviations

AAP	Appel A Projets
AASQA	Associations Agréées de Surveillance de la Qualité de l'Air
AB	Agriculture Biologique
AGRESTE	Site web géré par le Service de la Statistique et de la Prospective du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
ARRA <sup>2</sup>	Association Rivière Rhône Alpes Auvergne
AURA	Auvergne Rhône-Alpes
BNV-d	Banque Nationale des Ventes des distributeurs
BSV	Bulletin de Santé du Végétal
CASDAR	Compte d'Affectation Spécial « Développement Agricole et Rural »
CEPP	Certificats d'Économie de Produits Phytopharmaceutiques
COREAMR	Commission Régionale de l'Économie Agricole et du Monde Rural
CRA	Chambre Régionale d'Agriculture
CRES	Comité Régional d'EpidémioSurveillance
CROPSAV	Conseil Régional d'Orientation de la Politique Sanitaire Animale et Végétale
DCE	Directive Cadre sur l'Eau
DEPHY	Démonstration d'Expérimentation et Production de références sur les systèmes économes en pHYtosanitaires
DGER	Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche
DRAAF	Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
EASE	(Stratégie) Eau Air Sol Energie
ENI	Effets Non Intentionnels
EPI	Equipements de Protection Individuelle
EPL	Etablissement Public Local
EPLEFPA	Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole
ESO	Eau SOuterraine
ESU	Eau de SUrface
FEADER	Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
FRAB	Fédération Régionale de l'Agriculture Biologique
FREDON	Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles
GIEE	Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental
GT	Groupe de Travail
HVE	Haute Valeur Environnementale
IFT	Indicateurs de Fréquence de Traitement
IR	Ingénieur Réseau
IT	Ingénieur Territorial
MASA	Ministère de l'Agriculture et la Souveraineté Alimentaire
MNHN	Muséum National d'Histoire Naturelle
PARSADA	Plan d'action stratégique pour l'Anticipation du potentiel Retrait européen des Substances Actives et le Développement de techniques Alternatives pour la protection des cultures
PNPP	Préparations Naturelles Peu Préoccupantes
PPNU	Produit Phytopharmaceutique Non Utilisable
PPP	Produit PhytoPharmaceutique
PRSE	Plan Régional Santé Environnement

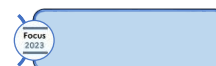
PRST	Plan Régional Santé au Travail
QSA	Quantités de Substances Actives
S&ST	Santé & Sécurité au Travail
SAU	Surface Agricole Utile
SBT	Surveillance Biologique du Territoire
SDAGE	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SORE	Surveillance des Organismes Réglementés et Emergents
SREA	Service Régional d'Economie Agricole
SRFD	Service Régional de la Formation et du Développement
ZNT	Zones Non Traitées

### Note au lecteur

Les chapitres peuvent être accompagnés d'un encart « difficultés rencontrées » symbolisé par la forme :



Les focus de l'année 2023 sont symbolisés par la forme :



## I. Rappel du contexte agricole de la région et des priorités de la feuille de route régionale Écophyto II+

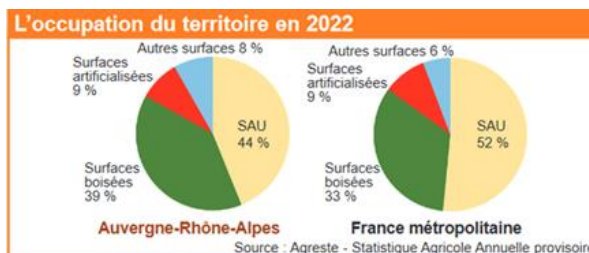
### a. Portrait agricole

(Source : Agreste – portrait agricole Auvergne-Rhône-Alpes – DRAAF AURA)

La région Auvergne-Rhône-Alpes couvre **70 000 km<sup>2</sup>**, ce qui représente 13 % du territoire métropolitain français. **Deuxième région de France**, elle compte plus de 8 millions d'habitants qui sont répartis de façon inégale sur son territoire, entre le département du Rhône (591 hab./km<sup>2</sup>) densément peuplé, des départements faiblement peuplés tels que le Cantal (25 hab./km<sup>2</sup>), et 5 collectivités territoriales à statut de métropole.

#### ➤ Une grande région agricole

La surface agricole couvre 31 000 km<sup>2</sup> dont 17 000 km<sup>2</sup> de surface toujours en herbe et 3 200 km<sup>2</sup> en agriculture biologique. **Les terres arables et cultures permanentes couvrent 11 000 km<sup>2</sup>.**

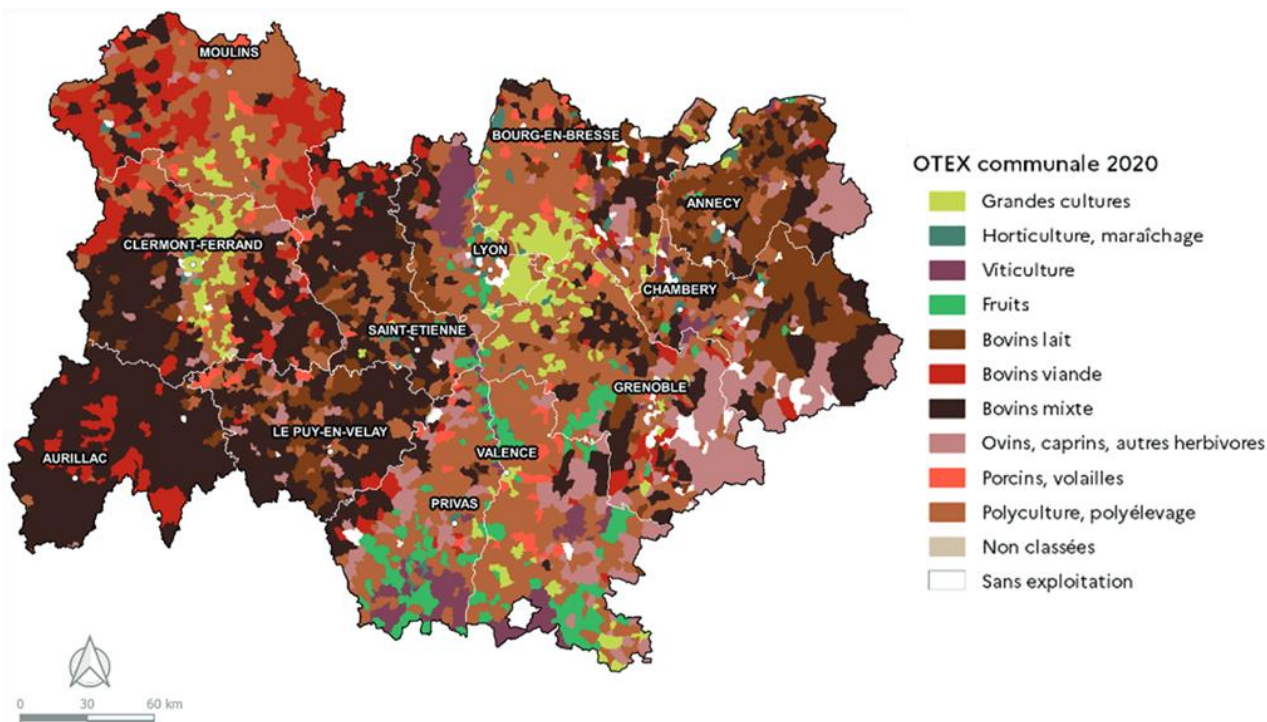


#### ➤ Des productions variées déterminées par le relief

Le territoire agricole présente plus de **48 000 exploitations agricoles** en 2021, soit plus de 12 % des exploitations métropolitaines. Elles sont surtout spécialisées en élevage (25 000 exploitations) et productions végétales (23 000 exploitations).

Dans les plaines et les vallées, les cultures côtoient des systèmes mixtes (polyculture-élevage) et des élevages hors sol. Les plaines céréalières se situent dans les vallées de l'Allier et du Rhône avec des

productions à haute valeur ajoutée. Concernant la viticulture, les vignobles les plus connus sont le Beaujolais et les Côtes du Rhône, ils sont complétés par de nombreux terroirs viticoles disséminés. L'arboriculture est concentrée dans la vallée du Rhône (fruits à noyau), présente en Ardèche (châtaigne) et en Isère (noix). Parmi les cultures spécialisées, la lentille verte du Puy en Haute-Loire et la lavande dans la Drôme sont typiques de la région.



Carte OTEX Auvergne-Rhône-Alpes 2020 – Source Agreste – recensement agricole 2020

➤ **Le contexte climatique et géographique avec des répercussions possibles sur l'utilisation des produits phytosanitaires**

La région est soumise à des influences climatiques variées (océanique, continentale, méditerranéenne, montagnarde) avec de nombreuses productions végétales, ce qui a pour conséquence une importante diversité des bio-agresseurs.

Les grands axes routiers et un aéroport avec un fort trafic international sont des voies potentielles d'entrées des organismes de quarantaine.

➤ **Une agriculture tournée vers la qualité et les circuits courts**

Auvergne-Rhône-Alpes est une région riche en produits de qualité avec 30 % d'exploitations agricoles engagées dans un signe ou une démarche de qualité (hors bio).

Plus de **193 produits, dont 73 produits végétaux, sont sous signes officiels de qualité (Appellation d'Origine Protégée, Label Rouge, Indication Géographique Protégée).**

➤ **Une activité présente sur l'ensemble du territoire**

L'agriculture est le seul secteur d'activité présent dans la quasi-totalité des communes de la région. Elle contribue à une gestion équilibrée du territoire et au maintien de paysages ouverts. Elle travaille de

pair avec les entreprises agro-alimentaires régionales, qui totalisent près de 22 milliards de chiffres d'affaires, et avec l'enseignement agricole, qui représente 117 établissements.

**b. Rappel des priorités de la feuille de route Ecophyto II+**

Les priorités de la [feuille de route](#) s'articulent autour de 5 axes :

1. **Axe 1 : Améliorer la connaissance** de l'utilisation et de l'impact des produits phytopharmaceutiques en région ;
2. **Axe 2 : Promouvoir les références** et expériences positives en matière de réduction des produits phytopharmaceutiques ;
3. **Axe 3 : Massifier l'engagement** des utilisateurs dans des démarches de réduction des produits phytopharmaceutiques ;
4. **Axe 4 : Accompagner les utilisateurs** dans leur démarche de diminution du recours aux produits phytopharmaceutiques ;
5. **Axe 5 : Limiter l'exposition** des utilisateurs et de la population.

Principales actions de la feuille de route

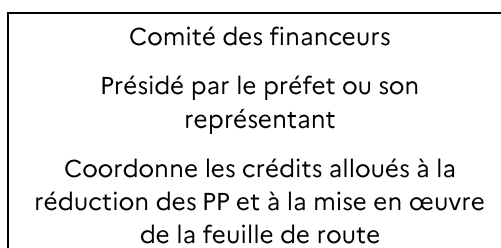
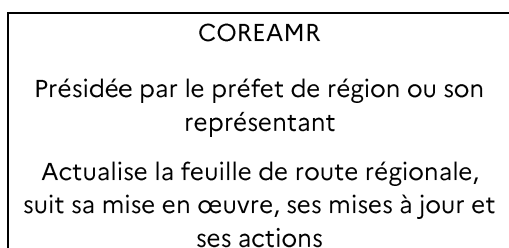
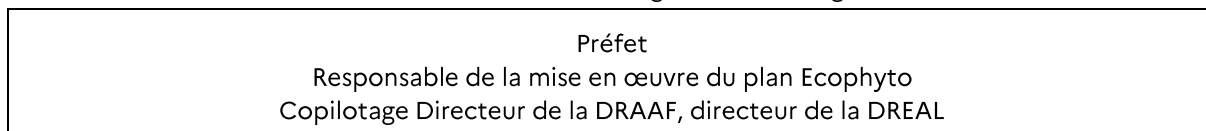


## II. Bilan sur la gouvernance du plan et sur la mobilisation territoriale

La mise en œuvre du plan Ecophyto II+ en région est confiée au préfet de région. Ce dernier ou son représentant préside la **COREAMR section spécialisée agro-écologie**, qui fixe les priorités régionales dans une feuille de route validée par les différents partenaires. Le pilotage opérationnel a été confié à la DRAAF et la DREAL. La COREAMR

s'est réunie tous les ans depuis 2020. **Le comité des financeurs** est chargé de suivre la mobilisation des crédits dévolus au plan Écophyto II+. **Plusieurs groupes de travail** étaient initialement prévus sur la feuille de route. Tous les groupes se sont réunis a minima une fois par an, sauf les GT territoire et données\*, pour lesquels un travail a été initié.

### Fonctionnement actuel de la gouvernance régionale



### Groupes techniques pilotés par la CRA ou d'autres acteurs régionaux

GT agricole	GT santé	GT eaux et phytos	GT JEVI	GT données*	GT territoire*
-------------	----------	-------------------	---------	-------------	----------------

Le CROPSAV est l'instance de gouvernance du réseau d'épidémiologie de la SBT (Cf. chapitre VII). Il est présidé par le préfet ou son représentant.



D'autre part, le plan Écophyto s'inscrit dans la stratégie eau-air-sol-énergie mise en place par le préfet de région. Cette stratégie a pour objectif principal de coordonner les

services de l'État pour répondre aux enjeux de préservation des ressources à travers 15 actions visant l'air, l'eau, le sol et l'énergie ([présentation des actions de la stratégie eau air sol énergie](#)).

La COREAMR a permis de présenter une fois par an l'état d'avancement des actions de la feuille de route aux différents membres de cette instance. Mais, elle ne joue pas un rôle d'interface régulier dans l'année entre les animateurs des différents GT. La mise en place d'un comité de pilotage stratégique en format réduit avec les animateurs des différents groupes de travail serait bénéfique. En effet, un tel comité permettrait de suivre les actions de la feuille de route plus régulièrement et d'ouvrir ainsi un espace de dialogue entre les animateurs des groupes, afin de prioriser les actions et d'optimiser la mobilisation des acteurs au fur et mesure de l'avancement du plan. D'autre part, le changement des personnes impliquées au sein de la gouvernance et la crise du COVID ont pu engendrer un ralentissement des actions prévues initialement dans la feuille de route.

Groupes	Animation	Missions principales	Résultats	Atouts	Difficultés
GT agricole	Chambre régionale d'agriculture	Mettre en œuvre et suivre les dispositifs et actions du plan pour le public agricole Partager des analyses et bilans régionaux et nationaux Mettre en relation les différents réseaux agricoles entre eux, et avec les autres partenaires Identifier les attentes et besoins pour orienter les actions à mettre en œuvre	Chapitres III V VI VIII	Diversité du groupe Diversité des actions possiblement menées	Diversité de la composition ; Peu de propositions de la part du groupe ; Baisse de dynamique
GT santé	DRAAF AURA et DREETS	Mettre en œuvre et suivre les actions de la feuille de route pour les actions santé, tout public Mettre en relation les professionnels de santé et les réseaux agricoles Identifier les attentes et besoins pour orienter les actions à mettre en œuvre Connecter le plan Ecophyto avec le PRSE et le PRST	Chapitres IX X	Plusieurs actions menées avec des résultats positifs	Des difficultés à mobiliser les acteurs santé de par leur activité principale très chronophage ; Des interlocuteurs pas toujours présents ; Un groupe peu étoffé
GT eaux et phytos	FREDON	Exploitation et valorisation des résultats d'analyses des produits phytopharmaceutiques (eaux superficielles et eaux souterraines) via le portail web régional <a href="http://www.eauephyto-aura.fr">www.eauephyto-aura.fr</a> et la rédaction d'une synthèse Coordination du réseau complémentaire jusqu'en 2019 Apport d'expertise	Chapitre IX	Outil de valorisation des données	Perte du réseau complémentaire, faute de financements
GT JEVI	DREAL avec l'appui de la FREDON	Suivre les actions du plan pour le public JEV et ILL Mettre en réseau les acteurs d'une même thématique, construire des relations avec l'ensemble des partenaires (collectivités locales et gestionnaires d'infrastructures notamment) Identifier les attentes et besoins pour orienter les actions à mettre en œuvre Échanger, partager des analyses et bilans régionaux et nationaux	Chapitre XI	2 actions existaient : JEV (jardins et espaces végétalisés) et ILL (infrastructures linéaires longues). Cette action est désormais close suite aux évolutions réglementaires *	Pas de moyens financiers dédiés
GT données	DREAL - DRAAF	Se doter d'indicateurs d'état sur : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les ventes et usages des produits phytopharmaceutiques, l'évolution des pratiques agricoles,</li> <li>• Les contaminations de l'environnement (eau, air, sol, biodiversité)</li> <li>• La santé.</li> </ul> Organiser le recueil des données, les traiter et les valoriser Construire une analyse partagée des résultats des indicateurs documentés, à l'image de ce qui se fait pour la qualité des eaux	Chapitre III	Bilan des QSA Suivi des PPP dans l'eau Suivi des molécules dans l'air	Groupe initié notamment à travers la stratégie EASE
GT territoire	DREAL	Impliquer les acteurs locaux dans la mise en œuvre du plan Lier les actions régionales du plan, notamment actions agricoles (30 000, JEVI...) avec les travaux sur les territoires prioritaires (captages, contrats territoriaux) Rendre compte des actions territoriales dans le champ des produits phytosanitaires, résultats/difficultés	Chapitre IX	Stage étudiant encadré par la DREAL avec appui DRAAF : état des lieux de dynamiques locales sur trois territoires à enjeux, qui a donné lieu à une synthèse	Chantier sur les aires d'alimentation de captages non abouti (manque d'accès aux données, financement ?)

GT : groupe de travail - \* loi LABBE : les collectivités n'ont plus le droit d'utiliser les PPP de synthèse sur les espaces verts, les forêts, les voiries ou les promenades accessibles au public

### III. Bilan de l'évolution des indicateurs de suivi du plan et analyse des évolutions sur la période 2019- 2023

Ce bilan correspond à l'axe 1 de la feuille de route Ecophyto II+ : « Améliorer la connaissance de l'utilisation et de l'impact des produits phytopharmaceutiques en région ». Il présente le résultat des actions identifiées dans l'axe 1.1, consistant à créer un observatoire régional des données, en vue d'analyser les données sur la contamination des denrées alimentaires, de l'eau, de l'air et autres compartiments de l'environnement

#### a. Bilan annuel des ventes de produits phytopharmaceutiques

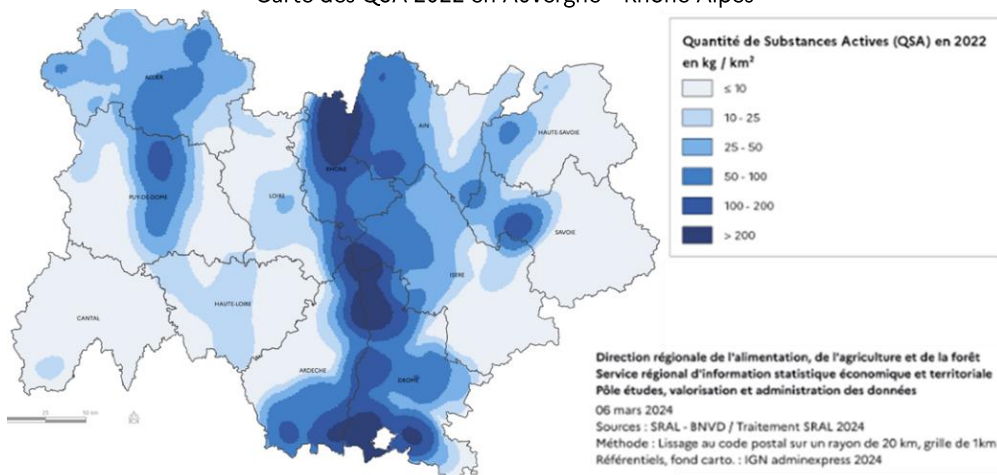
Un document de synthèse sur le [Bilan des ventes des produits phytopharmaceutiques en région Auvergne-Rhône-Alpes](#) au cours de la période couverte par Ecophyto II+ (2018-2023) a été rédigé par la DRAAF. Il détaille les principaux indicateurs et leur mode d'évaluation à partir des données de la BNV-D (Banque Nationale des Ventes des distributeurs), en particulier les QSA (Quantités de Substances Actives). Certains **points clés sont présentés ci-après** (la plupart des graphiques sont réalisés à partir de 2015 pour une meilleure compréhension des données).

##### ➤ Suivi des QSA



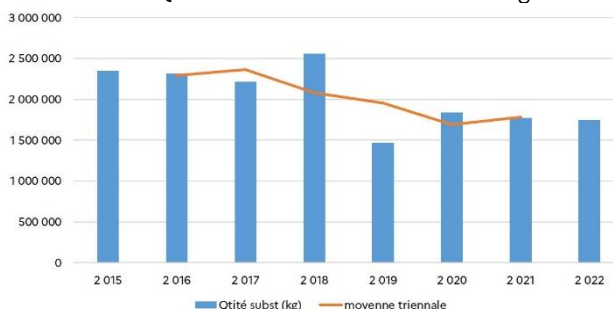
La carte **QSA 2022**, comme les années antérieures, révèle des pôles d'achats des produits phytopharmaceutiques avec **2 axes majeurs : la plaine de la Limagne et la vallée du Rhône**. Ces achats sont à corréliser avec la carte OTEX (orientation technico-économique des exploitations, présentée dans le chapitre [I-a](#)), qui précise les différentes cultures présentes sur la région Auvergne Rhône-Alpes.

Carte des QSA 2022 en Auvergne – Rhône-Alpes



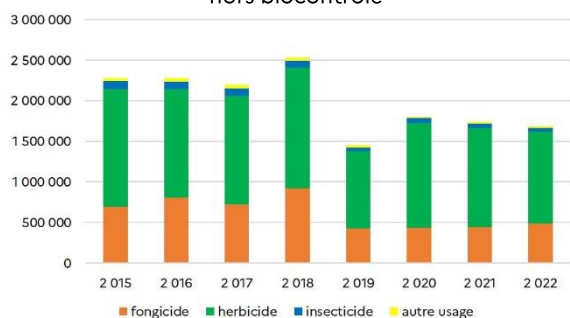
La **moyenne triennale 2020-2022** des ventes hors UAB/biocontrôle représente **1784 tonnes**, soit une **baisse de 14%** entre les périodes 2017-2019 et 2020-2022. En 2021, les substances les plus vendues sont le glyphosate, le prosulfocarbe, le s-metolachlore (herbicides) ; le soufre, le metirame, le fosetyl-aluminium (fongicides), et l'huile de vaseline ou paraffine (insecticides). Du fait de l'augmentation de la Redevance pour Pollution Diffuse (RPD) au 01/01/2019, des achats anticipés ont été réalisés en 2018, ce qui a entraîné une baisse des ventes en 2019. Ces 2 années sont à considérer comme atypiques dans l'analyse des données. Cette baisse est également liée à des conditions climatiques favorables en 2019 (année sèche) et une pression limitée des bio-agresseurs.

Evolution des QSA hors UAB<sup>1</sup> et biocontrôle en région AURA



Source : données BNV-D – traitement SRAL<sup>1</sup> Utilisables en Agriculture Biologique

Evolution des ventes des substances actives hors biocontrôle



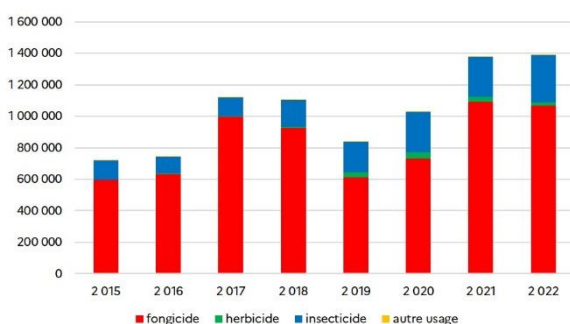
Source : données BNVD – traitement SRAL

**Hors biocontrôle**, les substances actives les plus vendues sont les **herbicides**. Elles représentent en moyenne **65% sur la période 2018-2022** et **66% en 2022**.

Les **fongicides** représentent la 2<sup>ème</sup> catégorie de substances actives avec une moyenne de **29%** sur cette même période, et **28%** en 2022.

Les **insecticides** représentent la 3<sup>ème</sup> catégorie pour **3%** sur cette même période, et **3%** en 2022.

Evolution des ventes des substances actives biocontrôle

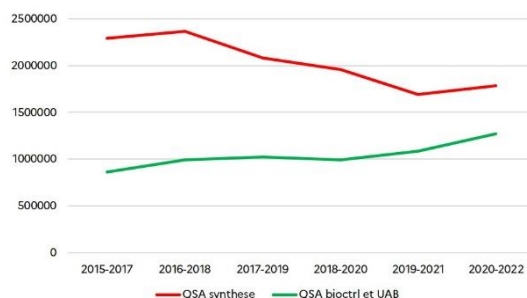


Source : données BNVD – traitement SRAL

**En biocontrôle**, les substances actives les plus vendues sont les **fongicides** pour **77%** (77% en 2022), suivies des insecticides pour 21% (22% en 2022) puis des herbicides pour 2% (1% en 2022). Les ventes représentent 47% des QSA en 2022, particulièrement le soufre et les barrières physiques (kaolin, huile de paraffine).

La progression régulière du biocontrôle d'une part, liée notamment au retrait de certaines molécules conventionnelles, et d'autre part la diminution des QSA hors biocontrôle, tendraient à indiquer que la transition est en cours.

Evolution des QSA hors biocontrôle et biocontrôle



Source : données BNVD – traitement SRAL

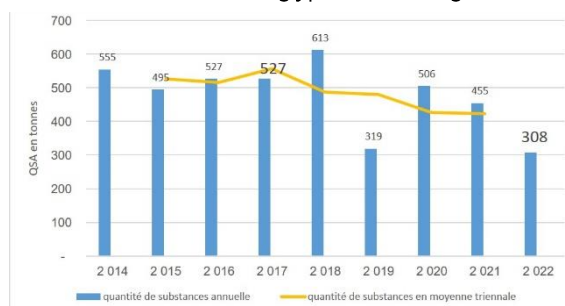
### ➤ Glyphosate

Parmi les herbicides, le glyphosate reste la substance active la plus vendue, sur la période 2015-2022 et en 2022.

En 2018, la France a engagé le [plan de sortie du glyphosate](#), visant à réduire ce produit de 25% en 2020 et de 50% en 2025.

La **réduction** entre 2017-2019 et 2020-2022 est de **13%** (526 tonnes à 423 tonnes en moyenne triennale). Par contre, on constate une **diminution de 42% entre les années 2017 et 2022**. Cette baisse est notamment à lier au cadre réglementaire : interdiction d'usage pour les particuliers (2019) et dans les lieux à usage collectif (2022), et diminution du dosage autorisé (2020) de 2880 g/an/Ha à 1080 g/an/Ha (hors lutte réglementée obligatoire).

Evolution des ventes de glyphosate en région AURA



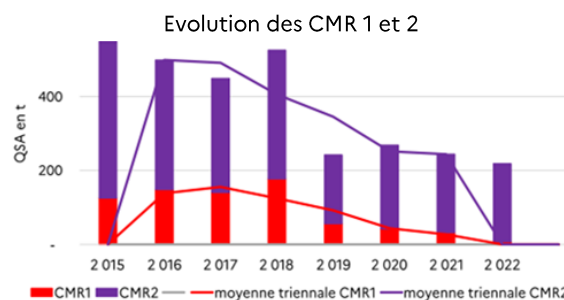
Source : données BNVD – traitement SRAL

➤ **CMR1 et 2**

Les substances les plus préoccupantes pour la santé (substances identifiées comme Cancérogènes, Mutagènes ou toxiques pour la reproduction avérées ou présumées (CMR 1) ou suspectées (CMR 2))

La quantité globale de CMR, qui représente 7% des QSA, a **diminué de 51%** entre 2017 et 2022.

Sur cette période, la quantité de **CMR 1** a diminué de **95%** et la quantité de **CMR2** de **31%**. La cause de cette diminution est surtout réglementaire, les substances actives n'ayant pas été ré-approuvées ou ré-homologuées.



Source : données BNV-D – traitement SRAL

**b. Eau et Produits Phytopharmaceutiques**

(Pour plus de détails sur le suivi des PPP dans l'eau, voir le chapitre IX-a)



La dernière synthèse annuelle (2022) sur la qualité des eaux en AuRA, réalisée par la FREDON dans le cadre du GT Eaux et Phytos, confirme celles des années précédentes, avec une difficulté à montrer une réelle inflexion de la qualité des eaux. Les secteurs les moins concernés sont ceux situés à l'amont des réseaux hydrographiques avec peu de cultures

et/ou peu urbanisés, alors que les secteurs les plus touchés sont ceux situés en zones de grandes cultures et/ou urbanisées. **Une diminution des fortes concentrations** est observée depuis plus d'une dizaine d'années, ainsi qu'une **baisse des quantifications des molécules interdites**, mais certaines peuvent avoir une forte rémanence (exemple de l'atrazine et de ses métabolites). Certaines molécules de dégradation nouvellement recherchées sont souvent quantifiées (exemple du S-métolachlore).

Chiffres clés de la brochure 2022 (Eaux Souterraines (ESO) et Eaux de Surface (ESU))

<b>ESO</b> 400 stations suivies dont	↗	23 %	sans aucune quantification	
	↘	<b>61%</b>	au moins <b>une quantification</b>	→ 154 molécules quantifiées (93% d'herbicides)
<b>ESU</b> 146 stations suivies dont	↗	5%	sans aucune quantification	
	↘	<b>55%</b>	au moins <b>une quantification</b>	→ 208 molécules quantifiées (80% d'herbicides)

**c. Suivi des molécules préoccupantes dans l'atmosphère**

(Pour plus de détails sur les dispositifs de surveillance de l'atmosphère, voir le chapitre X-c)

Lors de la campagne nationale exploratoire pesticides effectuée de **juin 2018 à juin 2019**, Atmo Auvergne-Rhône-Alpes a recherché **75 substances** sur 4 sites en AuRA.

Lors de la campagne de **juin 2021 à décembre 2022**, sur le site de surveillance pérenne de Villefranche-Sur-Saône, des mesures de glyphosate et de ses métabolites dérivés (AMPA et glufosinate) ont été effectuées pour la première fois en AuRA.

➔ Le <b>glyphosate</b>	76%	10%
➔ <b>L'AMPA</b> a été détecté dans	78%	des mesures, et quantifiable dans 19% des cas
➔ Le <b>glufosinate</b>	57%	5%

Le glyphosate, dont les concentrations sont à l'état de traces (de 0.0004 à 0.007 ng/m<sup>3</sup>), peut être détecté mais pas forcément quantifié.

Pour les **72 autres molécules**, la comparaison des 2 campagnes de mesures montre : des profils saisonniers similaires (fongicides en été, herbicides en automne), les substances les plus présentes (prosulfoarbe, pendiméthaline, spiroxamine, chlorpyriphos éthyl/méthy), 21 substances détectées au moins 1 fois (27 en 2018/2019).

Les évolutions entre les années peuvent varier fortement en lien avec les conditions météorologiques, qui conditionnent également les traitements sur les cultures. Les mesures de ces 72 molécules se poursuivent en 2023.

Actuellement, les données source des différents indicateurs de suivi proviennent d'acteurs divers selon les thématiques (agricoles, eau, air...) et sont traitées dans différents groupes de travail. Ainsi, les données sur l'eau sont traitées dans le GT eau et phytos, les données sur les ventes dans le groupe Ecophyto de la stratégie Eau Air Sol Energie.

Le GT données avait pour vocation de recueillir, organiser et analyser l'ensemble des données dans un même groupe. Le travail de constitution du groupe amorcé durant ce plan n'est pas arrivé à maturité, et devra être poursuivi par le futur GT données afin de le rendre plus opérationnel.

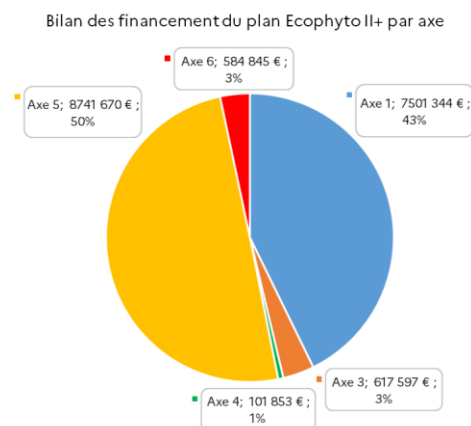
Un appui d'harmonisation du national serait facilitateur pour appuyer la région dans la mise en place d'indicateurs pertinents.

#### IV. Bilan sur la mobilisation des crédits en région concourant à la réduction des PPP sur la période 2019- 2023

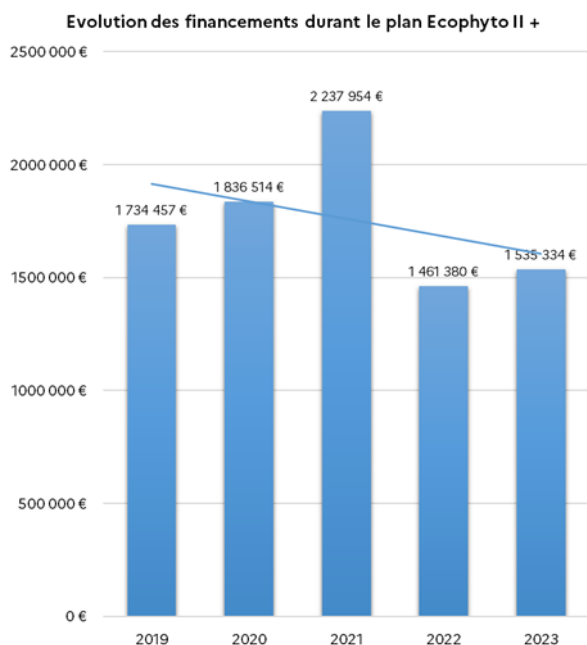
Les financements s'articulent autour de 5 axes (représentés sur le schéma ci-dessous) :

- **L'axe 1** : « agir aujourd'hui et faire évoluer les pratiques », représente 43% de financements ;
- **L'axe 3** : « évaluer et maîtriser les risques et les impacts », 3% ;
- **L'axe 4** : accélérer la transition vers l'absence de recours aux produits phytopharmaceutiques dans les JEVI, 1% ;
- **L'axe 5** : « politiques publiques, territoires et filières », 50% ;
- **L'axe 6** : « communiquer et mettre en place une gouvernance simplifiée » : 3% ;

soit un total de **17 547 309 € sur le plan**.



Source : COREAMR – partenaires (intégration des données agroéquipement et AB)

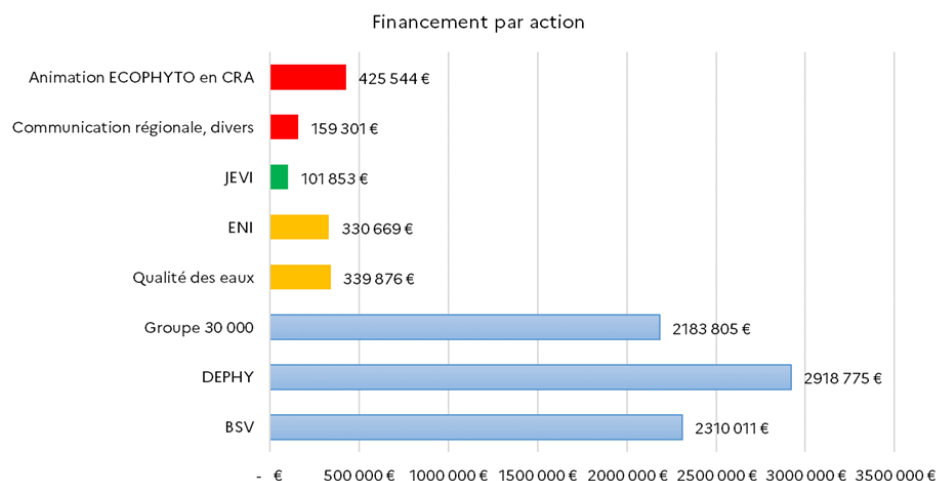


Source : COREAMR – partenaires (hors données agroéquipement et AB)

Hors Agroéquipements et Agriculture Biologique, les financements représentent **8 805 639 €**.

Les financements baissent progressivement durant le plan (-12%).

Comme indiqué dans le schéma ci-dessous, les principales actions financées (hors agroéquipement et AB) sont : les **groupes DEPHY** pour 33%, le **BSV** (bulletin de santé des végétaux) pour 26% et les **groupes 30 000** pour 25%. Les autres actions représentent 15%.



Source : COREAMR – partenaires

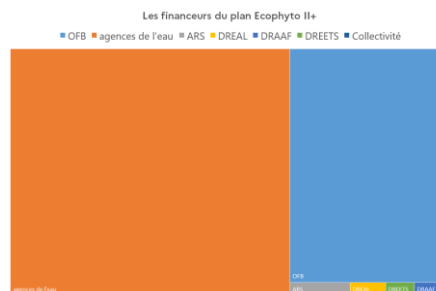
Hors données agroéquipements et AB, les deux principaux financeurs sont l'OFB pour 69% et les agences de l'eau pour 27%.

Ils participent aux financements :

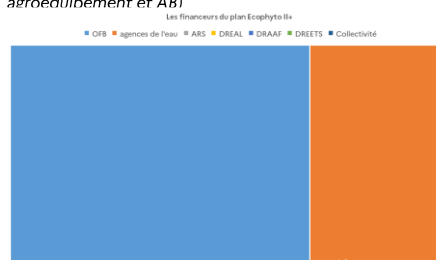
- de la SBT, des groupes DEPHY, de l'animation Ecophyto réalisée par la CRA pour l'OFB ;
- des groupes 30000, du suivi de la qualité des eaux, du suivi des JEVI pour les agences de l'eau.

■ OFB ■ agences de l'eau ■ ARS ■ DREAL ■ DRAAF ■ DREETS ■ Collectivité

En intégrant les données agroéquipement et AB, les agences de l'eau sont les premiers financeurs pour 63% et l'OFB le second pour 35%.



Source : COREAMR – partenaires (hors donnée agroéquipement et AB)



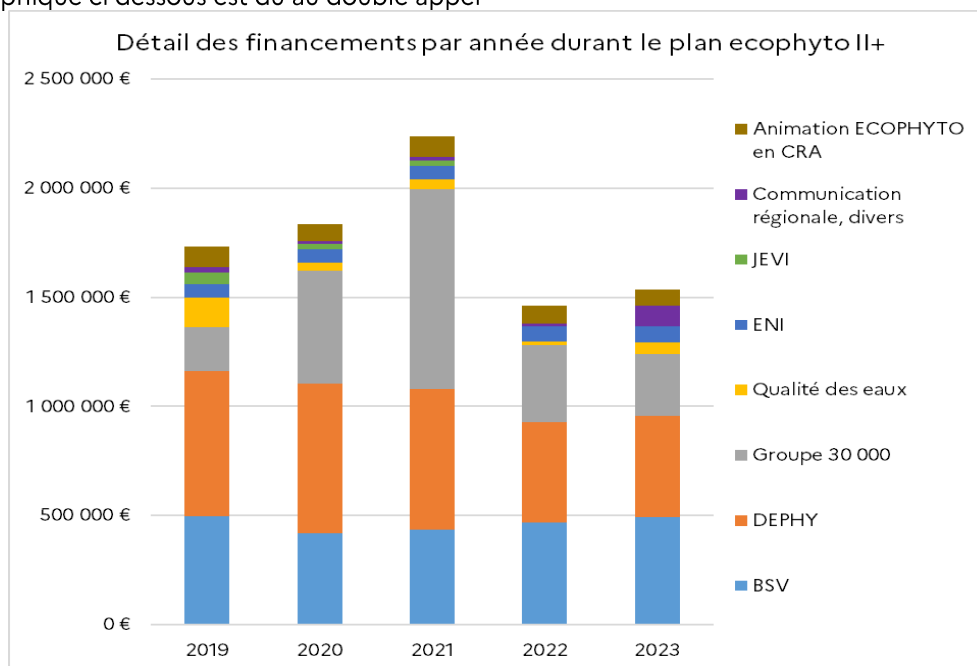
Source : COREAMR – partenaires (avec données agroéquipement et AB)

Le diagramme ci-après indique en détail l'évolution des financements par année.

Le BSV se maintient et les ENI ont progressé de 13% par rapport à 2019. Les financements des groupes 30000 ont varié en fonction des candidatures (Cf. chapitre VI). On notera que le pic de 2021 présent sur le graphique ci-dessous est dû au double appel

à projet des groupes 30 000 lancé durant cette année en prévision de la loi sur la séparation entre les activités de vente et de conseil.

Par contre, les financements relatifs au suivi de la qualité des eaux ont diminué de moitié. Les actions relatives aux JEVI sont terminées depuis 2022.



Source : COREAMR – partenaires (hors données agroéquipement et AB)

Les deux principaux co-pilotes, à savoir la DRAAF et la DREAL, ont peu de moyens financiers eu égard aux autres financeurs, pour porter une politique incitative. D'autre part, la difficulté à recueillir « les crédits » participant au plan Ecophyto II+ du fait de la diversité des acteurs et des actions intervenant dans le financement impose une synthèse régulière de tous les crédits alloués à cette politique, tant par le niveau national que régional.

## V. Bilan sur les actions d'animation menées sur la période 2019- 2023

Le bilan des actions d'animation menées dans la région AURA correspond à l'axe 2 de la feuille de route du plan régional Ecophyto 2+ : « Promouvoir les références et expériences positives en matière de réduction des produits phytopharmaceutiques ». Cet axe vise principalement la diffusion des connaissances et la valorisation des résultats obtenus par les différents réseaux.

### a. La diffusion des connaissances techniques aux différents réseaux

#### ➤ Moyens de diffusion et public visé

La [Chambre Régionale d'Agriculture](#) Auvergne-Rhône-Alpes (CRA) diffuse et relaie de nombreuses informations régionales et nationales aux différents réseaux concernés (partenaires Ecophyto, réseau des chambres d'agriculture, membres du GT agricole, agriculteurs...) principalement par **messagerie électronique** et via la [Page régionale facebook Écophyto](#) (lancée en



**2020**), qui permet une diffusion beaucoup plus large aux animateurs Écophyto de la région des événements organisés au fil de l'eau. En 2023, 607 personnes étaient abonnées aux publications de la page. **Une publication est mise en ligne tous les 4,5 jours et touche 133 personnes en moyenne.**

Les **ressources** sont en règle générale **mises en ligne** sur les sites de la CRA, de la [DRAAF](#) et sur le site Ecophytopic.

Certains documents peuvent aussi être **imprimés**, afin d'être distribués lors de rencontres en présentiel.

La CRA peut également être sollicitée pour la rédaction d'**articles** dans la **presse spécialisée**.

#### ➤ Réalisation de documents de synthèse de résultats et guides par la CRA

##### ○ [Synthèses DEPHY FERME](#) en Auvergne-Rhône-Alpes :

- **Grandes cultures et polyculture-élevage** (2010-2019) : Analyse technique et économique sur dix années d'engagement.
- **Arboriculture** (2012-2021) : Résultats des collectifs sur la réduction et l'amélioration de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques
- **Marâchage et petits fruits** (2016-2020) Résultats des collectifs pour réduire et améliorer l'usage des produits phytopharmaceutiques.
- **Viticulture** (2011-2020) : Résultats des collectifs pour réduire et améliorer l'usage des produits phytopharmaceutiques.
- Comparatif de **l'évolution des IFT en grandes cultures et polyculture-élevage**. Données relevées dans les réseaux DEPHY Ferme en AuRA 2010-2019 et résultats nationaux DEPHY 2011-2020 (publiés en 2023).



##### ○ [Synthèses Écophyto 30 000](#) :

Les synthèses régionales des résultats des collectifs Écophyto sont rares à l'échelle nationale, pourtant elles offrent une vue d'ensemble claire et pédagogique des progrès réalisés, comme l'évolution des Indicateurs de Fréquence de Traitement (IFT), les systèmes en place et les trajectoires des exploitations. Elles mettent en lumière les leviers les plus efficaces (par filière)

pour réduire l'utilisation des produits phytopharmaceutiques. Elles se sont avérées très efficaces pour la communication auprès des agriculteurs, des conseillers techniques et de l'enseignement agricole. Ce travail est réalisé depuis 2021 sur les groupes 30 000 engagés depuis 2018.

**Focus 2023**

**Bilan triennal 2021/2023** : résultats des groupes Ecophyto 30 000 reconnus en AURA après 3 années d'engagement et infographie

**Bilan 2023** : synthèse des résultats de l'année des groupes Ecophyto 30 000 reconnus en AURA et infographie

Même si l'objectif fixé en terme d'IFT n'est pas toujours atteint et qu'une forte variabilité entre filières est observée, on note une diminution progressive des IFT et une amélioration de l'utilisation du biocontrôle. La dynamique positive au sein des groupes et le travail collectif sont une réelle force pour accompagner l'agriculteur dans l'adoption de nouvelles pratiques culturales.



La collecte et l'analyse des données contribuant à ces synthèses de résultats sont néanmoins extrêmement chronophages et complexes. La plateforme de saisie de données (démarches-simplifiées) montre des limites, notamment des pertes de données lors des extractions, compromettant ainsi l'intégrité des bilans individuels. L'adoption d'outils numériques avancés, harmonisés au niveau national, permettrait de simplifier et d'automatiser une partie de ce travail, assurant une plus grande fiabilité et une meilleure exploitation des données.

- o **Solutions de biocontrôle utilisées en Auvergne-Rhône-Alpes :**  
Un livret [Utilisation des produits de Biocontrôle en Aura](#) a été publié en 2020. La CRA a également publié 6 infographies sur la page facebook ainsi que 3 vidéographies sur le site de la CRA.



➤ **Présentations des résultats**

Parallèlement à leur publication, les résultats des différents collectifs peuvent aussi être présentés sous la forme de webinaires ou de rencontres (webinaires organisés par la CAN DEPHY (DEPHY FERME, DEPHY EXPE) ; expérimentations issues des réseaux Chambres d'agriculture ; expérimentations issues des réseaux Bio, rencontres annuelles du biocontrôle, invitations aux événements organisés par les animateurs de collectifs...)

**Focus 2023**

Intervention de l'Ingénieur Réseau **Noix d'Auvergne-Rhône-Alpes** au cours du **webinaire DEPHY** du 14 sept. 23 sur la **gestion des adventices en noix**

Intervention de l'Ingénieur Réseau **de la Châtaigneraie Cantalienne** au cours du **webinaire DEPHY** du 21 déc. 23 sur le **semis direct de méteil sur prairie vivante**



**b. Animations à l'attention des animateurs, conseillers**

- **Colloque régional « Préparer la sortie du glyphosate et réduire les herbicides, quelles solutions pour quels débouchés ? » (19 novembre 2019)**

Cette journée, destinée aux conseillers des réseaux Chambres et hors Chambres (DEPHY, 30 000, conseillers phyto.) ainsi qu'aux agriculteurs des collectifs, a réuni 90 participants. Son objectif était de présenter les solutions alternatives au glyphosate déjà testées dans la région.

La table ronde « Construire les filières économes de demain pour répondre aux attentes des consommateurs », avec la présence d'un

viticulteur, d'une entreprise de négoce, d'une coopérative et d'un grossiste en fruits et légumes, a permis d'entendre des points de vue d'acteurs économiques et a été particulièrement appréciée des participants.



### ➤ Colloque inter-régional DEPHY grandes cultures polyculture-élevage (2021)

Organisé le 24 novembre 2021, en partenariat avec la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, il a permis de réunir 71 participants malgré les contraintes sanitaires et de valoriser les références technico-économiques acquises par les réseaux DEPHY FERME et les projets EXPE des deux régions.



### ➤ Colloque national PNPP

Organisé par la Confédération Paysanne les 29-30/11/2022 à Villeurbanne, intitulé « Cultivons avec le vivant des alternatives naturelles aux pesticides », il a réuni 200 personnes.

L'objectif était de présenter les réglementations, pratiques et recherches associées aux PNPP. Le colloque s'est articulé autour de :

- la réglementation liée à ces préparations,
- les questions non réglées par la réglementation,
- les expérimentations en cours, notamment en arboriculture
- un speed-consulting (partage de connaissances de quelques minutes par petits groupes).



#### c. Plan de transfert régional et appel à projet national massification des pratiques économes en produits phytosanitaires

Le plan de transfert régional de 2022 a défini une stratégie pour intensifier le changement des pratiques agricoles visant la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires. Le plan de transfert a pour objectif de cadrer les ambitions de la région pour la période DEPHY (2022-2026). Il a servi de base à quatre candidatures déposées dans le cadre de l'appel à projets national (AAP) « massification des pratiques économes en

produits phytosanitaires ». Deux projets ont été retenus, à savoir le **projet FRAB AURA**, qui vise à déployer un [kit d'outils d'accompagnement au désherbage mécanique](#) en AURA, et le **projet AlternatiVitiMed** porté par la CRA PACA en **partenariat avec Occitanie et AURA** pour améliorer l'accessibilité et l'appropriation par les conseillers et techniciens des nouvelles techniques économes en PPP.

Le temps consacré par la cellule d'animation régionale Ecophyto pour accompagner les porteurs dans la réalisation de leur projet n'est pas compensé par le budget national alloué aux candidatures. Ce dernier était en effet insuffisant pour couvrir l'ensemble des projets soumis, entraînant une forte concurrence et des critères de sélection restrictifs.

**Focus  
2023**

Dans le cadre du projet "kit d'outils d'accompagnement au désherbage mécanique", 4 matinées de démonstration de désherbage dans l'Ain porté par CA 38 en association avec CA01, FDCUMA, ADABIO et AlterEgoConseil.

Objectif : échanges et partages d'expérience en laissant la parole aux utilisateurs de ces matériels.

250 participants - agriculteurs - conseillers - enseignants - apprenants

#### d. Financements existants

Afin de rendre plus lisible les financements existants et faciliter leur mobilisation par les agriculteurs, la DRAAF a mis en place [un guide interactif des financements](#) mobilisables à l'attention des agriculteurs.

### e. Animations à l'attention du grand public

#### ➤ Une plaquette régionale [Plan Ecophyto](#)

Réalisée par la DRAAF en 2023, elle présente la politique Ecophyto sur la région.



#### ➤ 52 panneaux rigides pour les agriculteurs des groupes Écophyto 30 000



Des panneaux ont été livrés à ces agriculteurs pour valoriser leur engagement dans des pratiques agroécologiques à bas niveau

d'intrants phytosanitaires auprès du public passant à proximité de leur ferme, à l'image de ceux déjà en place pour les fermes DEPHY.

#### ➤ Festival AlimenTerre

2023 : pour la deuxième année, une animatrice interfilière a participé à un **ciné-débat** organisé par l'association Africavenir en partenariat avec le **festival AlimenTerre**. Après le visionnage du film "[Côte d'Ivoire : Toxique Afrique](#), intervention

visant à présenter le plan Ecophyto en région et répondre aux questions du public composé d'une cinquantaine d'étudiants et d'administrés intéressés par le sujet.

#### ➤ Stand Écophyto au salon Tech&Bio à Bourg-lès-Valence (2021 & 2023)



Lors des salons Tech&Bio de 2021 et 2023, l'équipe d'animation Écophyto a tenu un stand au sein du Pôle Eau, attirant près de 300 visiteurs à chaque édition. Prisé par les étudiants et enseignants, il était équipé de nombreux panneaux présentant les différents dispositifs Écophyto

**conseiller/enseigner autrement** » et **quatre ateliers thématiques** tenus par des animateurs de collectif en maraîchage, grandes cultures, noix et petits fruits.

Un **temps fort sur les productions bas niveau d'intrants** a également eu lieu sur le stand du ministère avec des témoignages.



L'animatrice inter-filières a également participé à la conception d'un **jeu de reconnaissance des ravageurs** utilisé avec les visiteurs. L'objectif était de sensibiliser à l'importance de la reconnaissance des bioagresseurs et du BSV. (cf. aussi chapitre XII).

et des plaquettes régionales.

En 2023, en complément du stand, ont été organisés une **conférence** « Regards croisés sur

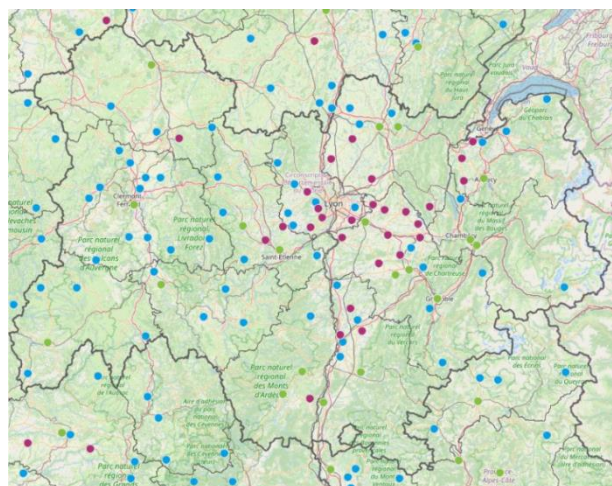
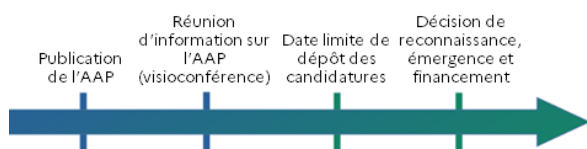
## VI. Bilan sur le dynamisme des collectifs d'agriculteurs sur la période 2019-2023

Le dynamisme des collectifs d'agriculteurs est principalement illustré dans l'axe 3 de la feuille de route du plan régional Ecophyto 2+ : « Massifier l'engagement des utilisateurs dans des démarches de réduction des produits phytopharmaceutiques ». Les actions concernées visent notamment à recruter des groupes 30 000, à favoriser le fonctionnement en réseau des différents collectifs Ecophyto et à travailler sur les filières à bas niveau de PPP.

Un [annuaire](#) répertorie les différents collectifs engagés en région AuRA.

Les **groupes DEPHY**, constitués suite à un **appel à projet national** ayant lieu tous les 5 ans,

Pour les **groupes 30 000** et les **GIEE**, un **appel à projet commun régional** est organisé tous les ans.



Draaf – annuaire 2024 ● GIEE ● Groupe 30000 ● Réseau DEPHY ferme

### a. Groupes DEPHY

Pour la campagne 2021-2025, on compte **16 groupes DEPHY**, qui regroupent **200 agriculteurs**. Il y avait 23 groupes DEPHY pour la campagne 2016-2020. L'animation est pilotée par la CRA qui s'appuie sur les IT et accompagne les animateurs des groupes tout au long de la vie du groupe. Elle assure notamment un **appui à la tenue de comités de suivi**, associant tous les partenaires agricoles locaux :

- Un **tutoriel « Comment organiser un comité de suivi »** a été élaboré par l'animatrice régionale

pour soutenir les animateurs de collectifs dans la présentation de leurs travaux et résultats aux acteurs locaux. Ce tutoriel a également été partagé au niveau national.

- Aide à la **préparation des comités de suivi DEPHY** en présence, organisés à l'initiative de la CA01 (2020), de l'ADABio (2020), de la CA42 (2022) et de la CA07 (2023) : envoi du tutoriel d'organisation, de diapositives des réseaux actifs, de la liste de contacts locaux.



Afin d'aider au remplissage des bilans DEPHY, la CRA a organisé une réunion d'explication des documents, étayée par 3 vidéos tutoriels.

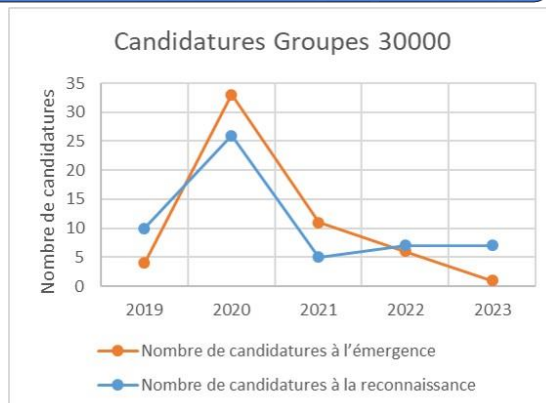
## b. Groupes 30 000

Les groupes 30 000 comptent 39 collectifs reconnus et 3 collectifs émergents, pour 485 agriculteurs.



- 7 dossiers de candidature à la reconnaissance 30000 déposés
- 1 dossier de candidature à la phase d'émergence

Les approches collectives restent intéressantes. En effet, en favorisant les échanges de pratiques, le partage de connaissances et la création de liens sociaux entre les agriculteurs, elles produisent des résultats sur le terrain et des références, qui peuvent encourager d'autres agriculteurs à franchir le pas vers un changement de pratiques culturales.



Pour autant, au terme de cette période, on constate un essoufflement des candidatures et une difficulté à généraliser cette approche collective à très grande échelle pour les raisons suivantes :

- Le nombre de conseillers dans les chambres impliqués dans ce dispositif est limité,
- La séparation vente-conseil restreint la capacité des coopératives et du négoce à s'impliquer,
- Le turn-over des animateurs est important,
- Le nombre d'agriculteurs volontaires pour travailler en collectif diminue,
- Les dispositifs concurrents sont multiples et les aides sont plus ou moins conséquentes selon les dispositifs.

## c. Groupes GIEE

Parmi les 39 groupes GIEE, **5 groupes** ayant pour thématique principale « **Produits phytos : réduction d'usage et alternatives** » ont été actifs entre 2019 et 2023. 3 sont encore en cours.

## d. Animations spécifiques aux réseaux

L'accompagnement de ces différents groupes est mis en œuvre au travers des actions décrites ci-après et via l'appui apporté aux animateurs dans la constitution des dossiers, et par la suite tout au long du groupe.

### ➤ Comité technique capitalisation

Il a été créé dans le cadre de l'appui à la **coordination de la capitalisation des groupes 30 000 avec celle des GIEE**. Il s'est réuni 3 fois en 2020 et en 2021, 2 fois en 2022, 4 fois en 2023. Dans ce cadre ont lieu :

- Des **visioconférences mensuelles** d'une heure (environ 9 par année), proposées aux **animateurs GIEE-30000-DEPHY**, afin de tisser de liens et répondre à leurs besoins (ex. : retours d'expérience, présentation d'un outil numérique d'aide à l'animation...)
- Une **journée régionale annuelle capitalisation pour les animateurs GIEE-30000-DEPHY**
- Un espace collaboratif informatique est également mis à disposition.



Thématique de la journée de capitalisation 2023 : "**Valoriser les résultats du groupe : construire le projet**" : 32 animateurs présents.

Le comité technique capitalisation a **intégré**, en 2023, les **IR DEPHY** aux actions proposées afin de faciliter et renforcer les échanges entre animateurs.

### ➤ Journée de rencontre régionale des animateurs Écophyto (DEPHY/30000)



#### Rencontre régionale annuelle DEPHY / 30000

La CRA a organisé la journée orientée sur la thématique de la **Communication Grand public** selon les attentes des animateurs de collectifs Ecophyto de la région. Une intervenante spécialisée dans la communication des pratiques agricoles vers le grand public a été engagée pour la journée : 34 participants présents

### ➤ Réunions des animateurs par petits territoires (2022)

Organisées pour mettre en réseau les animateurs de collectifs (DEPHY / 30 000 reconnus) et renforcer les liens avec les démarches liées à la protection de l'eau.

En juin 2022, trois « réunions territoriales » ont été

organisées conjointement par la CRA et la DRAAF. En plus de faciliter la connaissance des animateurs entre eux, la plus-value de ces réunions a été de rapprocher les réseaux Ecophyto et ARRA<sup>2</sup> dont les animateurs partagent des problématiques techniques et d'animation communes.

Ces différentes journées de rencontre ont été délocalisées sur le territoire afin d'être accessibles au plus grand nombre. Néanmoins, le nombre d'animateurs touchés par ces réunions au regard du temps d'organisation questionne leur reconduction. À l'avenir, une rencontre d'animateurs sera envisagée sur un territoire spécifique qui serait mis en avant au cours de l'avancée du GT Territoires mis en place courant 2023.

### ➤ Guide pratique d'aide à la communication grand public – Comment valoriser les actions de votre groupe auprès du grand public ? (2022-2023)

Un guide destiné aux animateurs de collectifs d'agriculteurs engagés dans la réduction des produits phytosanitaires, a été élaboré à la CRA. Diffusé à l'échelle régionale et nationale via CDA France, il vise à aider les animateurs de collectifs Écophyto et de GIEE à organiser des événements de communication ciblés vers le grand public.

Il a également servi de base à une rencontre régionale en 2023, avec la participation d'une intervenante en communication.



### ➤ Calendrier partagé des événements Écophyto de la région (depuis 2022)

Conçu et mis en ligne chaque année sur les sites de la CRA et de la DRAAF, il est renseigné par les animateurs de collectif et est consultable par tous.

Il a été diffusé largement auprès des organismes de conseil et des établissements d'enseignement agricole.

## VII. Bilan sur les actions relatives à la surveillance biologique du territoire sur la période 2019-2023

Ce chapitre s'intègre dans l'axe 4 « Accompagner les utilisateurs dans leur démarche de diminution du recours aux PPP » visant à faire du BSV un outil d'information objectif, fiable et régulier sur l'état sanitaire des cultures, afin de supprimer tout traitement non indispensable

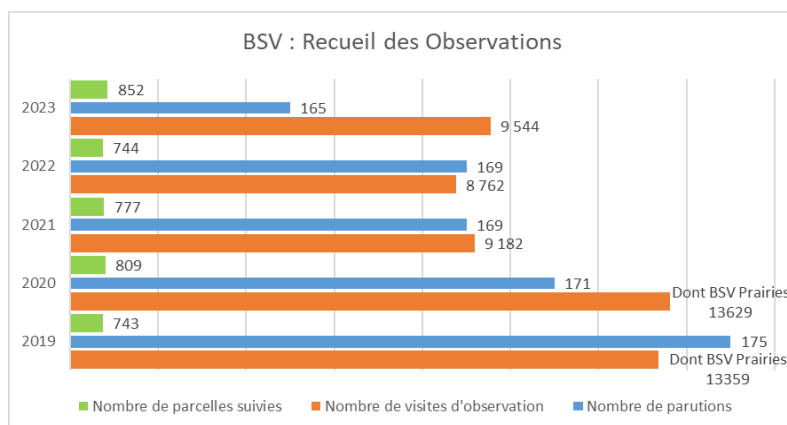
### a. Le Bulletin de Santé du Végétal (BSV)

Le BSV a pour objectif de présenter l'état sanitaire des cultures, de réaliser une évaluation du risque phytosanitaire et de délivrer des messages

réglementaires, avec des données d'observations, de modélisation et de suivis biologiques.

Sur la période 2019-2023, le BSV représente en moyenne chaque année :

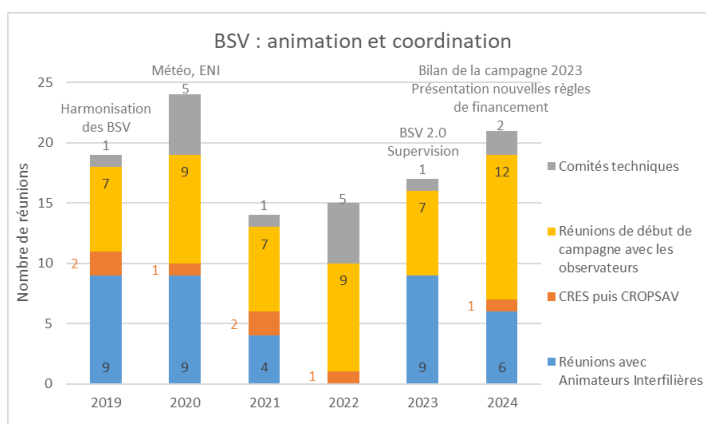
- 9 BSV couvrant 7 filières et 30 espèces végétales (un 10<sup>ème</sup> « BSV prairie » a été abandonné en 2020) ;
- 170 parutions émanant de 9000 observations sur 785 parcelles,
- Et s'appuie sur un réseau de 114 partenaires regroupant 215 observateurs.



Sources : comptes rendus d'activités annuel SBT réalisé par la chambre régionale d'agriculture

- En 2024, des notes spécifiques « Ambrosie » et « Datura » ont été intégrées dans :
- 21 BSV Grandes Cultures (Auvergne (13) et RA (8)),
  - 21 BSV Viticulture (Auvergne (12) et RA (9)),
  - 10 BSV arboriculture,
  - et 2 BSV horticulture-pépinière.

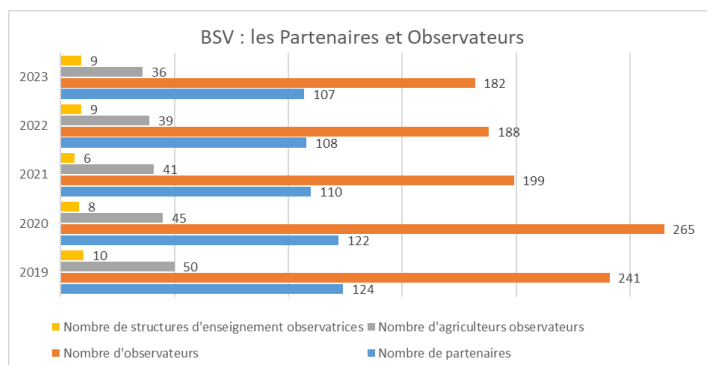
Le fonctionnement s'appuie en 2024 sur environ 0,4 ETP d'animation inter-filières et 26 animateurs filières **compétents**. Aux nombreux échanges par mail ou téléphone entre les partenaires et animateurs s'ajoutent **des réunions et comités techniques par filières ou interfilières**, ainsi que des **réunions de début de campagne** avec les observateurs.



Sources : comptes rendus d'activités annuel SBT réalisé par la chambre régionale d'agriculture

Les BSV sont mis en ligne sur le site de la CRA et de la DRAAF, et sont envoyés par liste de diffusion. Selon les structures, ils peuvent également être mis

en ligne sur le site de ces dernières (ex : chambre départementale d'agriculture, FREDON).



Sources : comptes rendus d'activités annuel SBT réalisé par la chambre régionale d'agriculture

Le nombre d'observateurs du BSV a tendance à diminuer dans certaines filières (grandes cultures et viticulture Auvergne, principalement). L'accent devra être mis sur ces filières pour aider les animateurs à convaincre de **nouveaux observateurs** (organisation de formations, de réunions avec les observateurs, d'interventions dans les lycées agricoles...).

Le **BSV** a évolué depuis 2020 vers le **BSV 2.0**, à savoir un bulletin plus axé sur l'agroécologie et la protection intégrée des cultures mentionnant les méthodes de biocontrôles lorsqu'elles sont disponibles. A ce titre, les animateurs filières ont été mobilisés pour construire une **matrice de priorisation des couples cultures/ravageurs** en fonction des enjeux de la région. Ces travaux synthétisés par l'animatrice inter-filière et la

DRAAF ont été **présentés et validés en CROPSAV**. Des réunions d'informations entre animateurs inter-filière et filières et la DRAAF se sont tenues, afin d'expliquer l'évolution attendue du BSV vers le BSV 2.0. Le contrôle à blanc, qui a consisté en la vérification de 5 BSV sur une des filières, s'est déroulé au premier semestre 2024, et a reflété une évolution positive. Ainsi, le BSV 2.0 est peu à peu intégré par les animateurs.

**Focus 2023**

Un travail de consolidation des liens entre les réseaux du **BSV** et la Surveillance des Organismes Réglementés et Emergents (**SORE**) a été initié, avec le **suivi de quatre organismes de quarantaine** en arboriculture : *Bactrocera dorsalis*, *Pityophtorus juglandis*, *Popillia japonica* et *Xylella fastidiosa*, **sur la base du volontariat et sur une phase expérimentale en 2023**. Ces suivis, dans le cadre du BSV, sont des observations et ont pour objectif d'augmenter les chances d'observer ces OQ et donc de les éradiquer précocement.

**Focus 2023**

Un travail de préparation de mise de place du **logiciel Vigiculture 2.0** a également été porté par l'animatrice inter-filière en concertation avec l'échelon national et les animateurs. Des groupes de travail ont été organisés au niveau national afin d'harmoniser les protocoles d'observation et recenser les besoins particuliers de chaque filière, chaque culture et chaque région. Dans le cadre de la refonte du système informatique, un «vis ma vie observateur/rédacteur de BSV» a été organisé avec un déplacement sur le terrain en Rhône-Alpes : les membres du groupe de travail sur Vigiculture 2.0 ont suivi des observateurs maraîchage et arboriculture, et ont rencontré l'animatrice filière arboriculture, afin de comprendre au quotidien les besoins de chacun vis-à-vis du logiciel.

**b. Le suivi des Effets Non Intentionnels (ENI)**

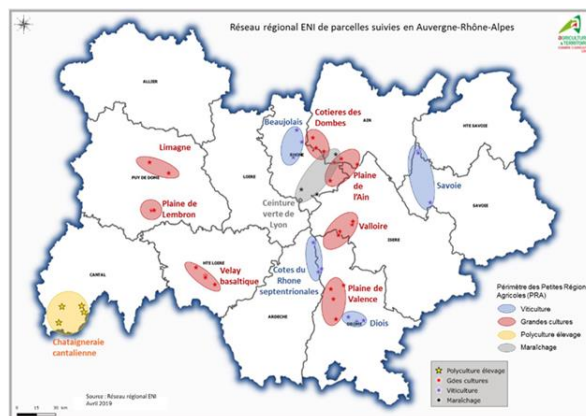
Dans le cadre du dispositif national « Réseau 500 ENI – Biovigilance », animé par le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN), les Effets Non Intentionnels (ENI) sont suivis sur environ 500 parcelles nationalement. Ils visent :

- à **réaliser un suivi de la biodiversité** pour décrire les éventuels ENI des pratiques agricoles sur l'environnement d'une part,
- à **réaliser un suivi des résistances des bioagresseurs** de cultures aux produits phytopharmaceutiques d'autre part.

En Auvergne-Rhône-Alpes, le suivi concerne **42 parcelles** (12 en Auvergne et 30 en Rhône-Alpes) et mobilise 2 animateurs filières et 17 observateurs.



Dans ce cadre, des observations pour des groupes d'espèces bio-indicatrices (**coléoptères, flore de bords de champs, oiseaux et vers de terre**) et un suivi des résistances aux produits phytosanitaires sont mis en place.



En décembre 2020, ce suivi a donné lieu à l'élaboration d'un rapport sur les observations 2013-2018 ([Suivi des Effets Non Intentionnels des pratiques agricoles sur l'environnement](#)).

Bien que les prélèvements issus de ces 42 parcelles se soient poursuivis, l'analyse des résultats n'a pas donné lieu à d'autres notes de synthèse ou de rapports depuis.

Les prélèvements dans le cadre du suivi de la biodiversité sont globalement bien suivis, même s'ils peuvent être impactés par les conditions météorologiques (par exemple la sécheresse du sol peut empêcher le prélèvement de sol afin d'observer les vers de terre).

En revanche, il est difficile de répondre au plan prévisionnel de prélèvements pour le plan de surveillance du suivi des résistances, ce qui s'explique en partie par l'absence des triplets « organismes / culture / substances » observés.



**Focus 2023**

**9 prélèvements** ont été réalisés (sur 43 prévus) pour des analyses de résistance, sur des cultures concernées par un triplet « culture-bioagresseur-matière active » suivi dans le plan de surveillance. **6 échantillons ont été analysés.**

Exemple de résultats :

Résistance détectée ?

**Triplet « culture-bioagresseur-matière active »**

NON

Résistance de la **tavelure du pommier** (*Venturia inaequalis*) / dodine (Guanidines), dithianon (Quinones)

NON

Résistance de la **moniliose du pêcher** (*Monilia* sp.) vis-à-vis des SDHI (boscalide et fluopyram), en hors pan de surveillance vis-à-vis des IDM (tébuconazole) et des ANP (cyprodinil et fludioxonil)

OUI

Résistance du **mildiou de la vigne** (*Plasmopara viticola*) vis-à-vis des Qil (amisulbron et cyazofamide), des Qiol (ametotradine), des Benzamides (zoxamide) et des OSBP (oxathiapiproline). Tests hors plan de surveillance vis-à-vis des acylpicolides (fluopicolide).

NON

Résistance de l'**anthracnose du noyer** (*Gnomonia leptostyla*) vis-à-vis du boscalide (SDHI), du dithianon (Quinone), du tébuconazole (IDM), du myclobutanil (IDM), et de la pyraclostrobine (QoI)

NON

Résistance de la **Drosophila suzukii** sur **Cerise** vis-à-vis du Spinosad

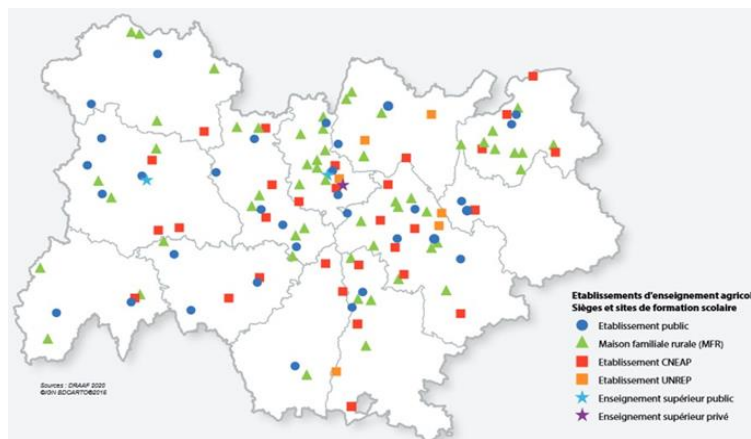
## VIII. Bilan des actions relatives à la formation initiale et continue (dont Certiphyto) sur la période 2019- 2023

Ces actions correspondent à l'axe 5 de la feuille de route du plan régional Ecophyto 2+ : limiter l'exposition des utilisateurs et de la population. Ce chapitre présente les actions visant à sensibiliser les apprenants, notamment au sein des établissements d'enseignement agricole.

La région compte 117 établissements d'enseignement agricole répartis comme suit :

Enseignement public	28 EPL (29 lycées)
CNEAP	29
MFR	55
UNREP	4

EPL : Établissement public local  
CNEAP : Conseil national de l'enseignement agricole privé  
MFR : Maison familiale rurale  
UNREP : Union nationale rurale d'éducation et de promotion



Source : DRAAF AURA [Les chiffres clés de l'enseignement agricole en AURA - Edition 2023](#)

### a. Actions visant à la réduction des PPP dans les établissements agricoles

#### ➤ Actions de Ecophyto'TER

La région AURA a pris part à **Ecophyto'TER (2019-2023)**, un dispositif national d'accompagnement d'établissements de l'enseignement agricole dans la mise en œuvre d'actions individuelles et collectives de conception de systèmes économes en produits phytopharmaceutiques et de situations pédagogiques innovantes. Le dispositif compte 33 établissements engagés au niveau national, organisés en 5 collectifs inter-régionaux. **7 établissements publics AURA** font partie de 2 de ces 5 collectifs :

- le collectif Viticulture « **In vitis Veritas** » comprenant 7 établissements (dont la ferme

Olivier de Serres (Atelier technologique Le Pradel Aubenas) et le lycée Bel Air (EPLEFPA de Belleville) - le collectif Sud-Est « **CD'TIP** » comprenant 8 établissements (dont l'Établissement d'utilité agricole interchambres d'agriculture Lucien bizet (Centre d'élevage de Poisy), le lycée Les Sardières (EPLEFPA de Bourg en Bresse), l'EPLEFPA de Lyon Dardilly, l'EPLEFPA Montbrison Campus AGRONOVA et l'exploitation agricole de Valence) Les bilans de ces collectifs sont disponibles aux liens suivants : [In vitis veritas](#) et [CD'TIP](#) (Collaborer entre établissements pour Diffuser de nouvelles Techniques économes en Intrants Phytosanitaires).

#### ➤ Actions de ResAB

Les objectifs globaux du projet ResAB sont :  
1 - de répondre à la volonté du plan Ecophyto de diminuer l'usage des produits phytosanitaires pour améliorer la biodiversité, la qualité de l'eau et de l'air et la santé humaine généralement ;  
2 - de mieux former les futurs agriculteurs et conseillers pour répondre aux enjeux sociaux, économiques et environnementaux, et former à la reconception des systèmes de production répondant aux enjeux des territoires au travers des exploitations de l'enseignement agricole ; et

3 - de continuer à développer l'agriculture biologique et assurer sa diffusion sur les territoires.



15 établissements font partie du réseau ResAB, dont **3 établissements d'AURA** : Lycée Bel Air (EPLEFPA de Belleville) (ResAB Arboriculture), Lycée Agricole 'Louis Mallet' (LPA Saint Flour) et EPLEFPA Montbrison Campus Agronova (ResAB Lait).

### ➤ Sortie du glyphosate avec le collectif Réso'them

Au sein du collectif [Réso'them](#) (collectif de 10 animateurs-trices nationaux thématiques pour accompagner la transition agro-écologique dans l'enseignement agricole), le réseau thématique Agronomie-Ecophyto, créé en 2009, est chargé depuis septembre 2019 de suivre la sortie du glyphosate. Dans le cadre de l'enquête nationale Ecophyto (résultats disponibles dans la [Synthèse Réso'them 2023](#)), sur 26 EPL sondés, seuls **deux établissements de la région AuRA ont déclaré avoir encore utilisé du glyphosate** : le lycée agricole Brioude-Bonnefont-43 dans le cadre d'un essai d'agriculture de conservation, et le lycée agricole Clermont-Marmilhat-63 (sans indication du motif).

### ➤ Organisation d'une journée désherbage mécanique

Le 24/03/2022, 4 étudiants de BTS ACSE 2ème année au Lycée Agricole de Cibeins ont organisé, conjointement avec l'IR du groupe DEPHY de la plaine de l'Ain, une journée « 2025 nous appartient - Démonstration de matériel de désherbage mécanique innovants en Grandes Cultures ». Cette journée a rassemblé 108 personnes et a permis de mobiliser les collectifs d'agriculteurs du secteur et de nombreux professionnels.



## b. Projets santé

### ➤ Projet de santé transversal pour l'enseignement agricole

Le projet de sensibilisation et de formation aux différents risques (comprenant des actions de prévention au risque chimique dû à l'utilisation de PPP) dans l'enseignement agricole est principalement animé par le SRFD/DRAAF via le réseau « S&ST » (Santé & Sécurité au Travail), notamment par le biais d'un espace collaboratif. Cette plateforme, à destination des référents S&ST des établissements d'enseignement agricole et des

partenaires de la « Convention régionale pour l'intégration de la S&ST dans l'enseignement agricole 2018-2023 », compte 314 membres, 272 informations et reçoit en moyenne 4 visites/jour. Diverses initiatives telles que des enquêtes sur la prise en compte de la SST, des journées de sensibilisation organisées avec la MSA ou des journées « Contrats de solutions » (voir ci-après) sont déployées.

La multiplicité des enseignements et des compétences à fournir à l'apprenant ne permet pas toujours aux établissements de prioriser les sujets liés à la S&ST eu égard aux moyens et au temps imparti. D'autre part, concernant la santé et la sécurité au travail, les liens avec les maîtres de stage/apprentissage sont encore ténus. Il apparaît également nécessaire d'outiller les enseignants / formateurs sur les questions de santé globale (données scientifiques, chiffres, arguments controversés, etc.) pour les aider à construire un discours cohérent et fort auprès des apprenants.

### ➤ Participation au Contrat de Solutions



Avec la participation de nos partenaires locaux : Lycée Bel Air de Belleville, DRAAF-AUVERGNE-RHÔNE-ALPES/SRFD/PREDP, MSA Ain-Rhône, Chambre d'Agriculture du Rhône, FOSSEAP.

L'association **Contrat de solutions**, créée en 2019, a pour objectif d'accompagner le monde agricole dans la transition écologique et regroupe 45 partenaires du secteur agricole. Elle réalise un inventaire des solutions alternatives existantes et permet de mettre en réseau les acteurs clefs de la transition agro-écologique.

Une demi-journée multipartenaires, « Prévention des risques phytosanitaires », coordonnée par l'association et ouverte à tous, a été organisée le 29/11/2022 au lycée professionnel Bel Air de Belleville.

**Focus 2023**

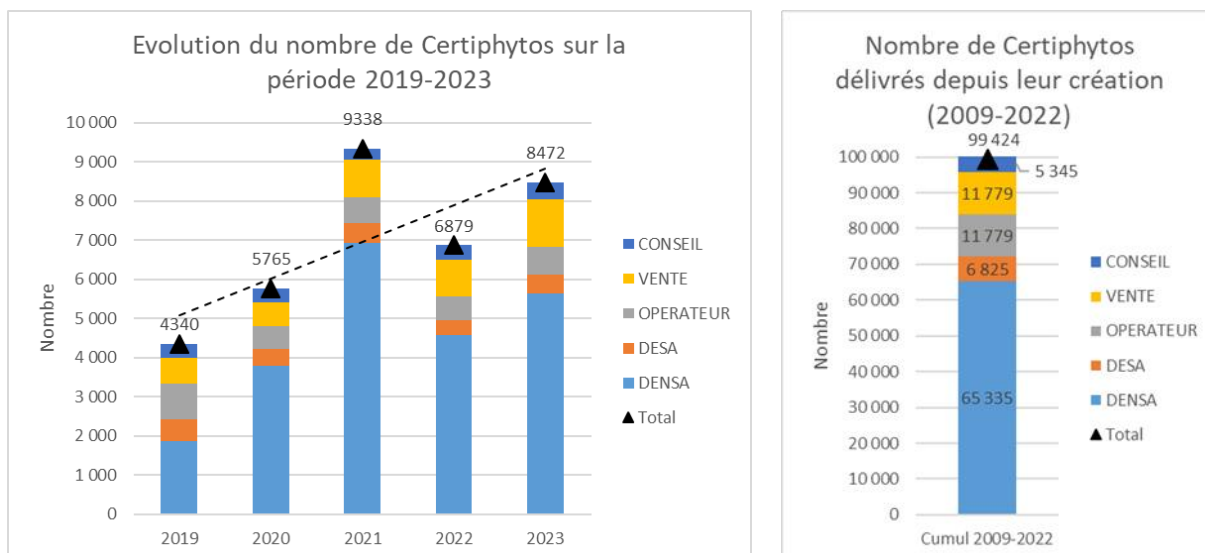
Une Journée Contrat des Solutions, préparée en 2023, a également eu lieu le 13/02/2024 au lycée agricole Etienne Gauthier à Ressins (Nandax). Cette journée a compté 130 personnes et a été relayée dans la presse (Avenir Agricole et Le Pays)

### c. Habilitations Certiphyto

Plus de 95% des organismes de formation (OF) ont renouvelé leur habilitation après analyse des livrets pédagogiques fournis en 2023. Le nombre d'OF est de 42 en 2024.

Les graphiques ci-dessous présentent l'évolution du nombre de Certiphytos délivrés annuellement depuis 2019, et cumulés depuis 2009, selon les 5 catégories de Certiphytos :

- Utilisation des produits phytopharmaceutiques dans la catégorie décideur en entreprise non soumise à agrément (DENSEA)
- Utilisation des produits phytopharmaceutiques dans la catégorie décideur en entreprise soumise à agrément (DESA)
- Utilisation des produits phytopharmaceutiques dans la catégorie opérateur (OPE)
- Mise en vente, vente et distribution à titre gratuit de produits phytopharmaceutiques
- Conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques



Source : SFRD – NB : il est possible qu'un même usager soit compté 2 fois : lors de l'obtention de son PRIMO certiphyto et lors de son renouvellement.

**Focus 2023**

Au printemps 2023 (comme tous les ans), une réunion d'information commune entre les services du SFRD et du SRAL a été organisée à destination des organismes de formation Certiphyto. La réunion a permis aux formateurs de prendre connaissance de la dernière réglementation en vigueur, d'échanger sur les retours de contrôle effectués par le SRAL et de prendre connaissance de l'actualité du plan Ecophyto en région.

## IX. Bilan des actions relatives à la surveillance et à la protection de l'environnement sur la période 2019- 2023.

Ces actions correspondent à l'axe 1 de la feuille de route du plan régional Ecophyto 2+ : « améliorer la connaissance de l'utilisation et de l'impact des produits phytopharmaceutiques en région », et à l'axe 3 « massifier l'engagement des utilisateurs dans des démarches captages prioritaires ». Ce chapitre présente les actions relatives à la surveillance de la contamination des eaux et au travail sur les zones à enjeux pour obtenir un effet direct et visible des changements de pratiques sur la qualité des eaux.

### a. Suivi de la contamination des eaux par les produits phytopharmaceutiques

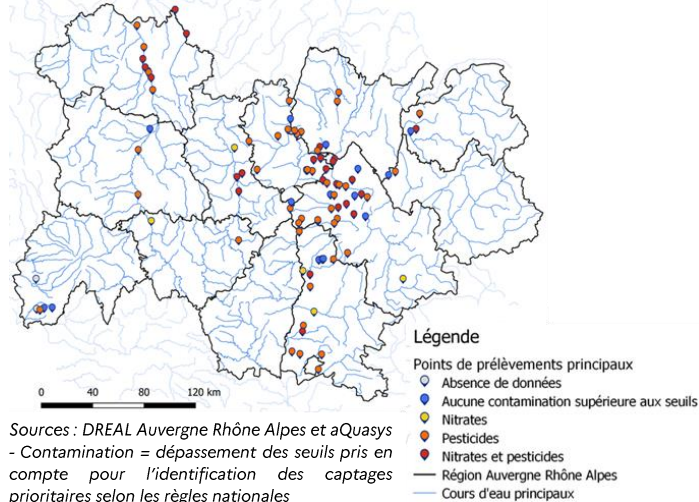
Le **groupe de travail « Eau et produits phytosanitaires en AURA »**, piloté par la DREAL et animé par FREDON AuRA, réalise chaque année **l'exploitation et la valorisation des résultats** d'analyses des produits phytopharmaceutique. Les résultats sont accessibles sur le [portail régional eau et produits phytosanitaires en auvergne-rhône-alpes](#), comportant des modules de consultation des résultats d'analyse, ainsi que des modules cartographiques.

Ces résultats font également l'objet d'une **synthèse régionale** sous forme de brochure annuelle publiée et diffusée dans les réseaux professionnels au premier trimestre de l'année N+2 (cf. chapitre III-b). Ce travail est encadré par un comité de pilotage se réunissant au moins une fois par an, constitué de partenaires régionaux qui apportent leur expertise pour une interprétation partagée et validée des résultats d'analyses.

Par ailleurs, en réponse à des sollicitations des acteurs locaux en charge de l'animation de démarches territoriales, la FREDON apporte son expertise technique pour accompagner les démarches captages prioritaires ainsi que les

démarches territoriales de bassin versant en région (participation active aux réunions du comité de pilotage de la démarche territoriale, soutien technique pour la mise en place de réseaux d'analyse locaux et pour l'interprétation des résultats sur le territoire, validation des conclusions du diagnostic phytosanitaires du territoire, soutien technique pour le choix des actions à mettre en place sur le territoire). Cela représente environ 20 expertises techniques par an (18 en 2023).

Type de contamination par captage période 2016-2021



Le **réseau de surveillance complémentaire** aux réseaux DCE, qui recouvrait 48 stations d'eaux superficielles et 9 stations d'eaux souterraines, mis en place en Auvergne en 1997 et étendu en Rhône-Alpes en 2017, a été abandonné depuis 2020 faute de financement. La réduction des données disponibles engendre une baisse du niveau de connaissance de l'état de contamination des eaux et une réactivité moindre. Par exemple, le bassin Loire Bretagne comptait en 2019 83 stations pertinentes dont 48% appartenaient au réseau complémentaire. En 2020, elles ne sont plus que 45.

## b. Zones à enjeux

### ➤ Démarches de captages prioritaires

Les SDAGE 2022-2027 identifient en région AURA **98 captages prioritaires**, dont 79 captages concernés par une problématique phytosanitaire (95 captages dont **73 avec problématique phytosanitaire** dans les SDAGE 2016-2021). Sur ces captages, des démarches sont engagées pour délimiter l'aire d'alimentation et y mettre en œuvre des plans d'actions. Un tableau de bord régional de suivi des démarches, ainsi que des indicateurs de suivi de la qualité de l'eau, ont été mis en place. 88 % des plans d'actions sont validés ou en révision.

Le lien entre la politique « captages prioritaires » et le plan Écophyto est encore trop ténu et mérite d'être développé dans le prochain plan d'actions régional.

La DREAL a engagé une réflexion pour objectiver les changements de pratiques dans les aires d'alimentation de captages prioritaires réalisés grâce à la politique Ecophyto. Ce chantier complexe n'a pas pu être finalisé. La DREAL s'est également engagée dans un chantier de définition d'indicateurs de changements de pratiques agricoles dans les AAC.

Cet enjeu est une action prioritaire de la feuille stratégie Eau-Air-Sol-Energie pilotée par la préfecture régionale (cf. chapitre II).

Une **animation régionale** du réseau des animateurs agricoles territoriaux (captages et bassins versants), dénommé « **Quali-EAuRA** », a été mise en place en 2021 **en partenariat avec l'Association Rivières Rhône Alpes Auvergne (ARRAA)**.

Dans ce cadre, de nombreux outils sont mis à disposition : analyse métier, cartographie des actions phares pour protéger la ressource en eau,

### ➤ Plan pollinisateur

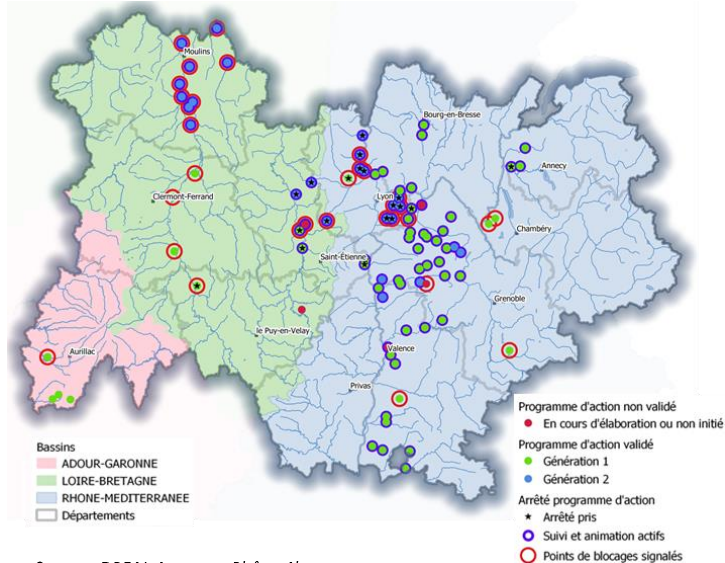
La déclinaison régionale du plan national pollinisateurs est co-pilotée par la DRAAF et la DREAL avec une délégation au Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) Auvergne et à Arthropologia.

Engagé en 2022, le projet a été présenté en juillet

### ➤ Suivi de la biodiversité

Il est réalisé en partie à travers le suivi des ENI.

### Captages SDAGE 2016-2021 - Avancement plans d'action



Source : DREAL Auvergne Rhône Alpes

serveur discord, trombinoscope, espace documentaire, films sur la protection des captages, lettres d'information hebdomadaire échanges entre les animateurs, journées techniques (filières dans les zones à enjeu eau, filière chanvre, outils fonciers), séminaires pédagogiques (outils d'animation), webinaires d'information (portail Eaux & Phytos, transposition directive eau potable), cafés pratiques (échanges autour du métier ou d'une problématique)...

En 2022, une première étape de mise en lien de ces réseaux a été conduite avec l'organisation par la CRA et la DRAAF de **trois réunions territoriales délocalisées** d'interconnaissance et d'échanges entre animateurs de collectifs agricoles (DEPHY, 30000 et GIEE) et animateurs du réseau Quali-EauRA (démarches territoriales). Ces échanges ont permis de rapprocher les réseaux Ecophyto et Quali-Aura.


2024 au comité de suivi régional, qui associe notamment des acteurs du monde agricole et apicole.



(cf. chapitre VII-b).

### c. Etude des dynamiques territoriales

Un des objectifs du groupe de travail « territoire » était d'identifier les actions concourant à la réduction des produits phytopharmaceutiques à l'échelle locale, tant au niveau des actions agricoles qu'au niveau des territoires prioritaires.



En 2023, dans le cadre d'un stage ingénieur, un état des lieux des dynamiques locales en région a pu être produit avec les éléments suivants :

- 10 fiches territoires identifiant des territoires d'étude pertinents avec la liste des acteurs locaux présents.
- Pour chacun des 3 territoires d'étude retenus pour le stage : un inventaire des démarches agricoles et territoriales et des acteurs associés, et un diagnostic permettant d'identifier les freins et les facteurs de réussites, ainsi que des démarches valorisables.
- Une synthèse régionale.

Les acteurs de niveau régional ont été associés à la réalisation de l'étude lors de trois réunions de compte-rendu de travail.

Les objectifs initiaux du groupe de travail « territoire » n'ont pas été menés à terme par l'absence de moyens financiers dédiés en DREAL. Pour autant, l'état des lieux et les éléments produits dans le cadre du stage ingénieur précisé ci-dessus seront à valoriser, et les travaux seront à poursuivre (partage de résultats, animation régionale, accompagnement de territoires à enjeux) dans la suite du plan Ecophyto II+.

## X. Bilan des actions relatives à la santé et à l'exposition des populations et des travailleurs sur la période 2019- 2023

Ces actions correspondent à l'axe 5 de la feuille de route du plan régional Ecophyto 2+ : « Limiter l'exposition des utilisateurs et de la population ». Ce chapitre présente les actions allant dans le sens d'une meilleure connaissance des substances et usages à risque sur le territoire, de la prévention des risques auprès des usagers, et de la protection de la santé des riverains.

Les mesures développées pour partie dans ce chapitre sont reprises dans le PRST et le PRSE.

### a. Actions relatives à la connaissance du risque chimique en région (molécules, mésusages...)

L'axe 5.2 de la feuille de route Ecophyto II+ AURA prévoyait d'établir une liste régionale des substances à risque et des substitutions possibles. Une réflexion a bien été initiée. Cette liste était complexe à tenir compte-tenu des évolutions

réglementaires (retrait des molécules, dérogations à 120 jours, etc.) et aurait nécessité une actualisation en temps réel. Compte-tenu du lancement du PARSADA au printemps 2023, cette action a été mise en retrait.

### b. Actions relatives à la prévention des risques utilisateurs (formation, démonstrations, communication santé...)

#### ➤ Déploiement du kit santé dans les coopératives

Le kit de communication est composé d'un **mannequin habillé par des EPI** (Equipements de Protection Individuelle) et d'un **totem à deux faces**, présentant des messages de prévention, illustrant les deux saisons et les possibilités de protection pour chacune. Les kits ont été déployés dans des points de vente de produits phytos, lieux privilégiés pour développer l'information et le conseil en matière de santé.

5 groupes coopératifs ont été équipés (Naturapro, Valsoleil, Cressanges, Jura Mont Blanc, la Dauphinoise) ce qui représente 41 mannequins et

27 totems achetés, et 5 mannequins ont été remis à la DRAAF / SRFD pour le projet concernant les établissements d'enseignements. Une campagne de prévention [Epiphyto](#) a complété cette action.



Du fait de la crise sanitaire du COVID, les actions de formation / information des conseillers de vente n'ont pas pu être menées. Les magasins où les kits sont déployés remontent que les acheteurs venant pour acquérir des PPP sont interpellés par le mannequin. Pour autant, les EPI achetés sont souvent limités à des gants et combinaisons au détriment d'EPI innovants (combinaisons lavables par exemple). On peut espérer que le projet EPI (voir ci-après) permettra d'aller au-delà.

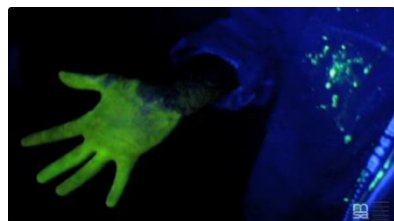
#### ➤ Projet EPI

Le projet EPI a été initié en 2020 en Auvergne Rhône-Alpes. Il vise à mieux appréhender la perception et les usages des EPI de l'utilisateur de produits phytopharmaceutiques en milieu agricole et à créer un outil facilitant la promotion de l'usage des EPI vers ce public. Cette étude a débuté en 2023, et sera finalisée en 2025.

La mise en place d'une convention de groupement, afin que plusieurs ministères puissent apporter du financement sur un même projet, a été très chronophage. Une simplification serait bienvenue.

➤ **Bonnes pratiques d'application des PPP**

Afin d'améliorer la sensibilisation des applicateurs professionnels à leur exposition aux produits phytopharmaceutiques, les MSA Bretagne et Bourgogne ont élaboré en 2020 2 vidéos



phytopharmaceutiques, les MSA Bretagne et Bourgogne ont élaboré en 2020 2 vidéos

([3 minutes](#) et [24 minutes](#)), permettant de visualiser les différents modes et niveaux de contamination au cours d'un traitement grâce à l'emploi de la fluorescéine.

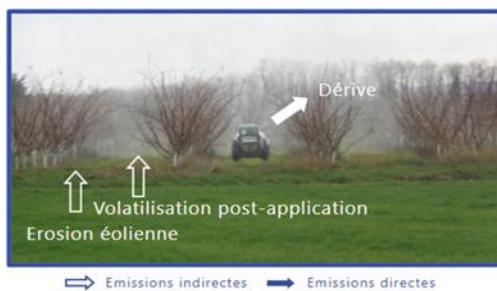
Un courrier a été adressé aux établissements d'enseignement agricole ainsi qu'aux organismes de formation, afin de les inciter à utiliser ces films auprès des apprenants et lors des formations Certiphyto.

**c. Exposition de la population aux polluants aériens**

(Source : Atmo Auvergne-Rhône-Alpes)

La surveillance de l'air par Atmo Auvergne-Rhône-Alpes s'inscrit dans la feuille de route Ecophyto II+.

S'il n'existe à ce jour aucune valeur réglementaire sur la contamination par les pesticides dans les différents milieux aériens, les pesticides sont cependant déclarés Polluants d'Intérêt National (PIN) et font partie des substances à surveiller par les associations de surveillance de l'air.



Source : Atmo Auvergne-Rhône-Alpes

➤ **En 2018/2019, Atmo Auvergne-Rhône-Alpes a participé à la CNEP (Campagne Nationale Exploratoire des Pesticides).**

A cette issue, le **dispositif national de surveillance pérenne** s'est mis en place pour **l'été 2021** et Atmo Auvergne-Rhône-Alpes est dorénavant équipé d'un premier site de surveillance permanent sur la région localisé dans le site urbain de **Villefranche-Sur-Saône**, site de fond d'une région à dominance **viticole**. Cette station participe au panel national

de surveillance (**75 substances recherchées**) et ne se veut bien sûr pas représentatif de l'ensemble de la région Auvergne-Rhône-Alpes ; il représente un point de surveillance en zone urbaine au sein de la population, en région viticole. [En savoir plus](#). Les résultats de ces campagnes sont présentés au chapitre [III-C](#).

➤ **Atmo Auvergne-Rhône-Alpes a par ailleurs participé à l'étude PestiRiv**

Conduite par l'Anses et Santé Publique France, avec l'implication des AASQA, cette étude s'intéresse à l'amélioration des connaissances et à une meilleure compréhension de l'exposition aux pesticides des **riverains vivant près de cultures viticoles**. Pour cette étude, des mesures réalisées entre octobre 2021 et août 2022, auprès de 3 350 personnes, dans 6 régions françaises, vont

permettre de caractériser de façon objective les sources contribuant le plus à l'exposition aux pesticides, afin d'ajuster les mesures de prévention. Le rapport sera disponible en 2025.



**d. Mise en place de chartes**

➤ **Chartes riverains**

Les 12 départements de la région AuRA ont mis en place des [Chartes départementales](#) d'engagements des utilisateurs agricoles de produits phytopharmaceutiques, afin de favoriser

le dialogue entre les habitants, les travailleurs, les élus locaux et les agriculteurs et répondre aux enjeux de santé publique liés à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques en agriculture.

➤ **Chartes SNCF**

D'autre part, la [Charte nationale des engagements de SNCF réseau](#) encadrant l'usage des produits

phytosanitaires a également été approuvée par les départements de la région.

## XI. Bilan des actions relatives aux JEV sur la période 2019- 2023

Ces actions correspondent à l'axe 4 de la feuille de route du plan régional Ecophyto 2+ : « accompagner les utilisateurs dans leur démarche de diminution du recours aux produits phytopharmaceutiques ». Ce chapitre présente les actions qui ont permis d'assurer une animation des acteurs sur les thématiques jardins et espaces verts (JEV) et infrastructures linéaires longues (ILL) pour favoriser les échanges et valoriser la diffusion de bonnes pratiques

### ➤ La loi Labbé : l'encadrement des PPP de synthèse sur les lieux publics

La loi Labbé, entrée en vigueur le 1er janvier 2017, a fortement limité les possibilités d'utilisation de produits phytopharmaceutiques de synthèse pour l'entretien des principaux espaces publics. Plusieurs textes réglementaires sont depuis venus renforcer progressivement ces restrictions d'usage. Dernier en date, l'arrêté du 15 janvier 2021 a étendu l'interdiction d'utilisation de ces produits

à l'ensemble des lieux de vie publics ou privés depuis le 1er juillet 2022.

Jusqu'en 2018, les collectivités d'Auvergne-Rhône-Alpes engagées dans une démarche de réduction ou d'arrêt d'utilisation des PPP ont été accompagnées techniquement, notamment dans le cadre des Chartes d'entretien des espaces publics.

### ➤ De l'accompagnement individuel au collectif

En 2019, l'animation de la politique JEV a marqué le pas pour tenir compte des évolutions réglementaires. L'accompagnement individuel auprès des collectivités des actions de labellisation a été mis au second plan, au profit d'une animation ciblée.

**Auprès des collectivités**, des demi-journées d'échanges techniques dédiées à l'entretien des cimetières et terrains sportifs ont été organisées (48 réunions – 3 500 participants) avec mise à disposition de brochures dédiées telles que [Vers le "zéro phyto" des terrains de sport en pelouse naturelle : démarche globale et gestion protégée](#) (2021).

**Auprès des gestionnaires de campings**, un audit



des pratiques d'entretien et un accompagnement ont été réalisés pour 3 campings privés volontaires de la région, puis des demi-journées techniques de restitution, témoignages et visites ont été proposées à l'ensemble des campings de la région. Un guide technique a été finalisé et diffusé en 2020.

**Auprès des gestionnaires d'infrastructures linéaires longues**, une réunion d'échanges techniques a été organisée.

### ➤ Bilan de 10 ans en zéro phyto

En 2021, le parcours de webinaires « Ma commune, 10 ans en zéro phyto » a accompagné l'évolution de la réglementation et proposé un bilan des stratégies adoptées par les acteurs locaux pour la mise en œuvre pérenne du zéro phyto. Ce parcours de webinaires s'est déroulé en quatre étapes :

- Le zéro phyto, une démarche globale,
- La végétalisation des espaces publics,
- La gestion des terrains de sport en zéro phyto,
- La gestion des cimetières en zéro phyto.



Ces webinaires ont reposé sur l'expertise technique de FREDON AuRA, et sur des retours d'expériences de collectivités ayant atteint le « zéro phyto » depuis plusieurs années et pouvant apporter des éléments concrets à ce sujet. Les témoignages et les débats ont été riches et la mise en lien des acteurs locaux de la région a été encouragée. Ils ont été valorisés via le web, linkedin, des newsletter EAS, les réseaux professionnels - [Parcours de webinaires « Ma commune, 10 ans en zéro phyto » | DREAL Auvergne-Rhône-Alpes](#)

En 2022, un bilan de l'animation régionale JEV menée depuis 10 ans en région Auvergne-Rhône-Alpes a également été réalisé.

## XII. Bilan des actions visant la mobilisation des filières sur la période 2019- 2023.

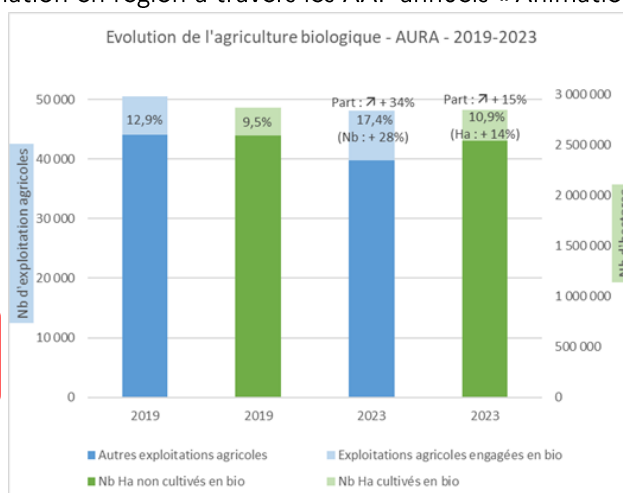
### a. Financement et actions relatives au développement de l'agriculture biologique (AB)

La DRAAF a, depuis 2020, réalisé plusieurs activités en matière de développement de l'AB :

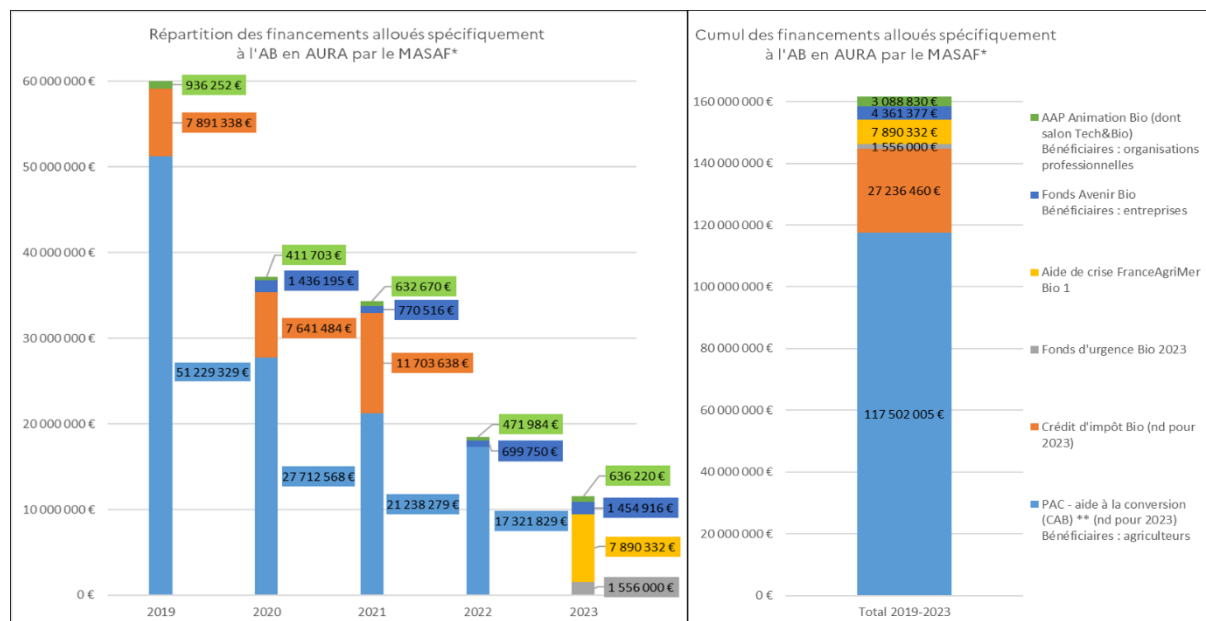
- Déploiement de la PAC en région (aides à la conversion, écorégimes)
- Mise en œuvre d'autres aides publiques : crédit d'impôt bio, Fonds Avenir Bio
- Déploiement en région d'un plan d'urgence à partir de 2023 pour soutenir les filières bio impactées par la baisse de consommation des produits bio
- En routine, financement d'actions d'animation en région à travers les AAP annuels « Animation Bio » (environ 500 k€ / an)

Entre 2019 et 2023, le nombre de fermes engagées en bio est passé de 6536 à 8348 (+ 28%), la superficie cultivée en bio est passée de 273 700 Ha à 310 854 Ha (+14%), ce qui représente une évolution de la part de la SAU agricole cultivée en bio de 9.5% à 10.9% (+15%).

On note néanmoins une **conjoncture défavorable aux filières bio** depuis 2021 (baisse de consommation).



Sources : SREA et Agreste, Mémentos Auvergne-Rhône-Alpes 2020, 2021, 2024



\* Les opérateurs des filières bio bénéficient également de l'ensemble des financements généraux alloués aux filières en région (aides générales de la PAC, fonds CASDAR, financements Ecophyto, AAP divers comme France Relance, France 2030, Planification écologique etc), parfois à des conditions plus avantageuses que les opérateurs des filières conventionnelles (notations majorées dans les AAP, plafonds d'aide supérieurs, etc)

\*\* Sont répertoriés ici les montants des crédits MASA + FEADER. Ces mesures sont également financées par d'autres opérateurs, en particulier les Agences de l'eau. - Source :SREA

**Focus  
2023**

- **Déploiement d'un plan de soutien au secteur bio en région depuis 2023** : au total, 21 M€ ont été versés depuis 2023 sous forme d'aide de crise aux agriculteurs de la région

- **Financement d'une campagne régionale de communication** (déployée en 2024) **#BioRéflexe** par la DRAAF en région AURA.

➤ **Salon Les semeurs de Bio :**



Organisé par la FRAB AURA le 27/07/2022 sur l'EPL de Marmilhat, ce salon professionnel 100 % bio s'adresse aux porteurs de projets, aux agriculteurs souhaitant se diversifier ou s'installer, et aux apprenants. Différentes problématiques ont été abordées durant cette

journée visant la sensibilisation aux pratiques issues de l'AB, la conversion à l'AB ou la diversification de la production, telles que :

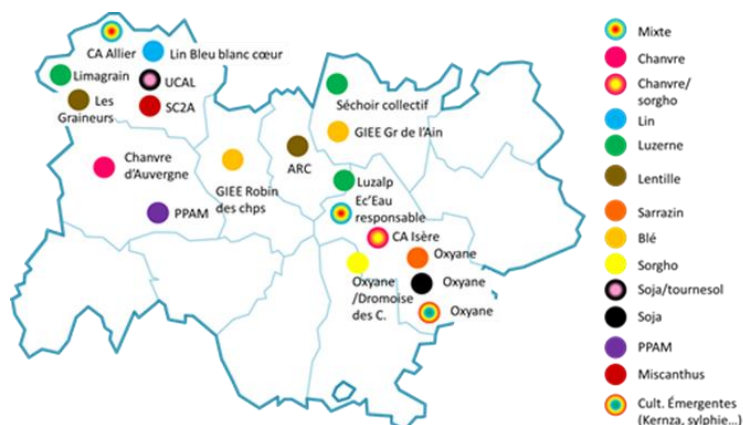
- développement des circuits courts via un exemple,
  - l'opportunité du label FNAB pour valoriser les pratiques en faveur des humains et de la biodiversité,
  - les modalités d'organisations possibles pour transformer une ferme à reprendre.
- En 2022, un secteur du salon a également été dédié aux semences et plants.

**b. Actions relatives au développement du label HVE**

Au 1<sup>er</sup> juillet 2023, **4 076 exploitations** de la région AURA sont certifiées **HVE**, ce qui représente environ **11%** du nombre d'exploitations certifiées **au niveau national**.

**c. Actions relatives à la promotion des filières économes en intrants**

Un recensement des filières économes en intrants phytopharmaceutiques de la région et la réalisation d'une carte géolocalisant les filières sur la région ont été réalisés. Ces travaux ont été présentés au GT agricole ainsi qu'au Comité de Filières. La valorisation hors du GT agricole n'est pour le moment pas envisageable. Ces travaux relevant du champ concurrentiel, certains partenaires ne souhaitent pas communiquer sur leur projet.



Carte des filières bas intrants en AuRA. Source : GT Agricole 2021



**Un temps-fort « filières bas intrants »** a été organisé par la DRAAF et l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse sur le stand de l'Etat lors du salon Tech&Bio 2023.



**d. Actions visant à la mise en place de cultures et filières à bas niveaux d'intrants sur des territoires à enjeu eau**

En 2021, le Syndicat Mixte des Eaux de l'Allier (SMEA) a réalisé une étude de faisabilité technique et économique pour le développement de cultures à « bas niveau d'intrants » (BNI) sur les aires d'alimentation des captages prioritaires de l'Allier. Cette étude a permis de dégager des pistes d'action pour chaque culture/filière BNI retenue (chanvre, céréales rustiques et/ou BNI, agriculture biologique, miscanthus).

De 2017 à 2020, la Maison François Cholat a investi dans la création d'une filière « blé panifiable bas intrants », basée sur des pratiques culturales raisonnées et respectueuses de l'environnement, sur les zones de captages prioritaires du territoire Bièvre-Liers-Valloire (Isère), dans des contrats dits "Ec'eau responsables" (marque déposée), basés sur des cahiers des charges de production dont le contenu a été concerté avec les animateurs des captages du secteur et la chambre d'agriculture de

l'Isère (incitation au désherbage mécanique, interdiction de l'usage de certaines substances actives (glyphosate, 2.4 D, S-métolachlore, Diméthénamide P, mepiquat de chlorure), interdiction de désherbage chimique post-semis / pré-levée (cultures d'automne)), et a également conduit une expérimentation sur la filière chanvre dans le nord Isère (projet Pépite).

En 2023, le syndicat des eaux Valloire Galaure a porté pour le compte de plusieurs collectivités situées sur les territoires des bassins versants Bièvre Liers Valloire et Galaure, une étude mutualisée de développement de filières dites « bas niveau d'intrants » compatibles avec les ressources en eau.

**e. Colloque PNPPP (Préparations Naturelles Peu Préoccupantes)**

Voir chapitre V-b

**f. Plan de transfert et appels à projets national massification des pratiques économes en produits phytosanitaires**

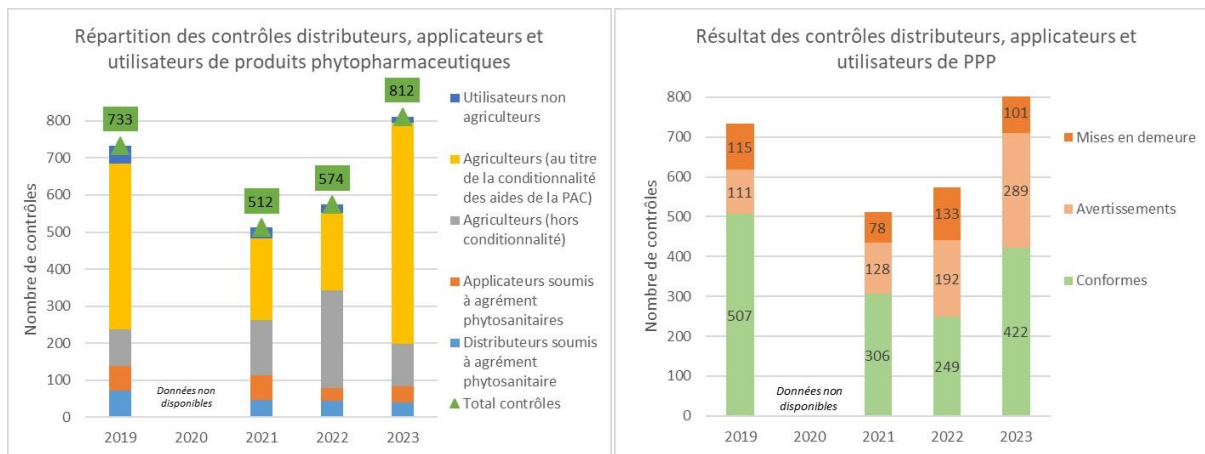
Voir chapitre V-c

### XIII. Bilan des actions relatives au contrôle

#### a. Contrôles relatifs aux distributeurs et utilisateurs de produits phytopharmaceutiques

Des contrôles de distributeurs et utilisateurs des produits phytopharmaceutiques (agriculteurs, collectivités, prestataires de service, etc.) sont

effectués chaque année. La répartition et les résultats des contrôles sont les suivants :



Sources : reporting Service Régional de l'Alimentation – Unité Qualité des végétaux

En exploitation agricole, les non-conformités les plus fréquentes portent sur :

- La validité du contrôle technique des pulvérisateurs ;
- La détention de PPNU (Produit

Phytopharmaceutique Non Utilisable) ;

- Le non-respect des conditions de protection des points d'eau et des riverains (Zone Non Traitée-eau et Distance de Sécurité Riverains).

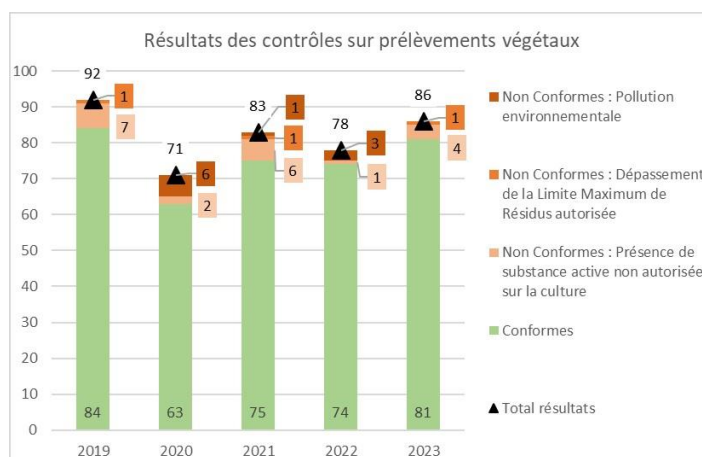
**Focus**

**2023**

L'année a été marquée par un **nombre d'inspections** au titre de la conditionnalité **augmentée de 50% en août** (majoration en raison d'un taux de non conformités national élevé), entraînant une reprogrammation pour le dernier quadrimestre et des perturbations dans la réalisation des inspections, du fait d'une moindre disponibilité des inspecteurs.

D'autre part, les **crises sanitaires** telles que la découverte d'organismes de quarantaine en AuRA (mouches orientales des fruits, foyers de scolytes), jugées prioritaires, ont modifié l'organisation du pôle en charge des contrôles afin que celle-ci puisse tenir compte de ces contraintes sanitaires.

Des prélèvements végétaux sont également réalisés, afin de vérifier la présence et les quantités de résidus de produits phytopharmaceutiques :



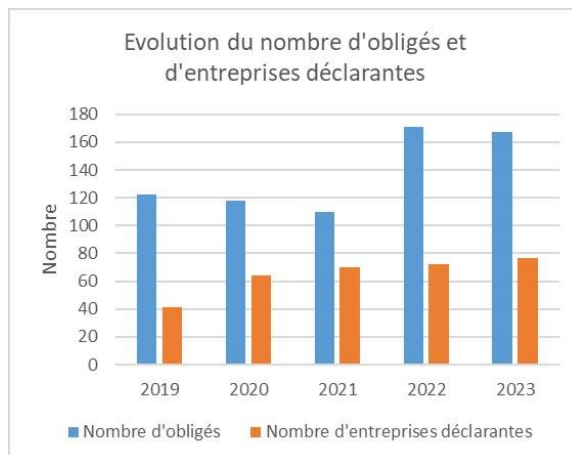
Sources : reporting Service Régional de l'Alimentation – Unité Qualité des végétaux

### b. Contrôles relatifs aux CEPP

Les « obligés » du dispositif CEPP sont les distributeurs de produits phytopharmaceutiques à usage agricole, les prestataires de service exerçant une activité de traitement de semences, les distributeurs de semences traitées et les agriculteurs ayant acheté des produits phytopharmaceutiques à l'étranger.

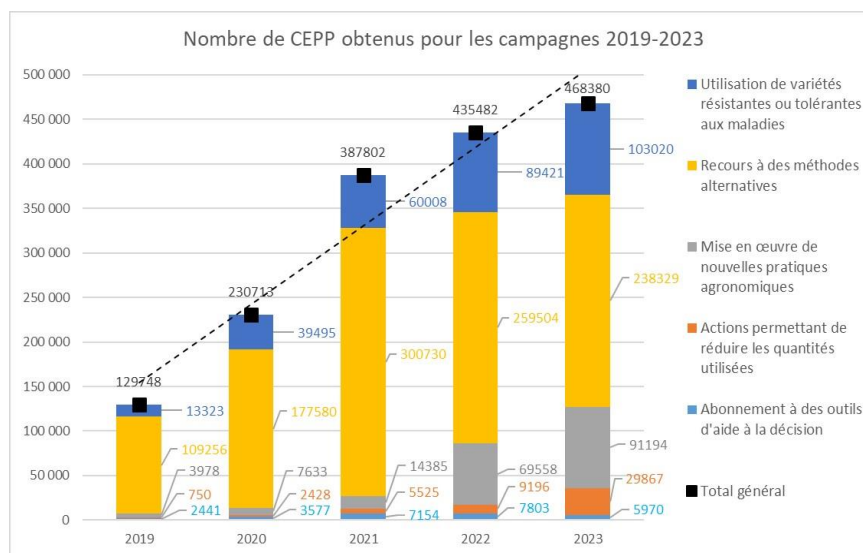
Le nombre d'obligés tend à augmenter. Chaque obligé a une obligation de réalisation d'actions visant à favoriser la réduction de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques. L'obligation est calculée en fonction des ventes ou des achats de produits des années passées et correspond à un objectif en nombre de CEPP à obtenir. En moyenne entre 2019 et 2023, 741619 obligations ont été calculées pour la région AURA.

Les CEPP obtenus sont en augmentation. La répartition des actions standardisées montre que



Source : Données extraites à partir du bilan national - Bilans CEPP 2019, 2020, 2021, 2022 et 2023 Auvergne Rhône-Alpes

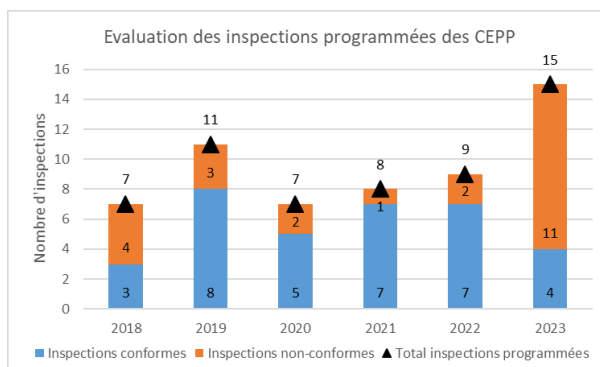
le « Recours à des méthodes alternatives » est le groupe d'actions le plus utilisé.



Source : Données extraites à partir du bilan national - Bilan CEPP 2023 Auvergne Rhône-Alpes. Les données prennent en compte les transferts de CEPP entre les entreprises depuis juin 2022 (fusion, cession, acquisition...).

Une dizaine d'inspections de contrôles CEPP (programmées ou re-contrôles) est réalisée chaque année. L'augmentation du nombre de non-conformités en 2023 peut être liée à plusieurs facteurs :

- le dispositif comporte plus de fiches action, donc les erreurs potentielles sont plus nombreuses;
- l'erreur détectée provient souvent d'une erreur de requête dans l'ERP (système de gestion) de l'entreprise contrôlée lors d'un premier contrôle. Les corrections apportées préviennent la reproduction de l'erreur.



Source : extraction liste des inspections CEPP - 18/10/2024

De plus, une non-conformité apparaît au premier CEPP indument déclaré. Pour certain, cela représente moins de 0.001 % de leur déclaration.

Merci à tous nos partenaires  
pour leur implication dans la mise en œuvre du plan Ecophyto II+,  
ainsi que pour leurs contributions à la rédaction de ce bilan.